

# Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

## EXPERTS

Les travaux de l'UCEJAM p.11

## ENTREPRISE

Les hôtels de Nathalie Esnée p.9

## DÉCRYPTAGE

Les jeunes en première ligne p.7



**COLLOQUE**

**Le Droit à l'heure informatique**

# CYBERSÉCURITÉ : LA PRISE DE CONSCIENCE

Le colloque organisé par les Petites Affiches a permis de constater les progrès législatifs et techniques réalisés pour lutter contre les attaques menées sur internet.



© Julie Baccandini

## Les participants au colloque

Adolescents pendus en permanence à leurs smartphones, particuliers échangeant des courriels, entreprises stockant ou partageant des données sensibles, acheteurs sur des sites en ligne... Nous sommes tous entrés « à l'insu de notre plein gré » dans la société connectée.

La tablette et l'ordinateur sont des outils fabuleux. Ils permettent de gagner du temps et de

l'argent, mais aussi d'en perdre, et beaucoup...

Car les Robins des Bois des temps modernes sont cachés derrière leurs écrans. Ils guettent leurs victimes en les hameçonnant (phishing, technique consistant à faire croire que vous êtes sur un site de confiance et que vous pouvez donc y déposer vos secrets, comme les codes bancaires pour un achat par

exemple). Ou en les hackant (intrusion dans les mails, les réseaux, dans le but de voler ou détourner les fichiers dans un but de chantage, de rançon). L'imagination de ces pirates du net est sans limite.

La toile est donc une jungle dans laquelle les naïfs que nous sommes (et moi en premier !) sont des proies faciles pour des bandits qui toujours agissent

dans l'ombre anonyme, parfois à des milliers de kilomètres.

Et il y a le cyber-terrorisme d'Etat (des attaques informatiques pour chiper les secrets militaires d'un pays ou paralyser son économie), le cyber-terrorisme des djihadistes qui font leur propagande et leur recrutement sur la toile.

Mais la prise de conscience est là. Nous allons très vite passer du stade de cyber-victime et de cyber-trouillard à celui de l'internaute éclairé, qui connaît les conséquences de ses clics, qui saura se protéger pour ne garder d'internet que le positif, que le progrès.

Ce n'est pas une utopie. Les intervenants au colloque « Droit et cybersécurité » organisé la semaine dernière au Palais Sarde ont apporté des réponses claires et précises. Le combat continue. Il sera même éternel avec les hackers, comme il l'est déjà avec les bandits de grand chemin et autres pickpockets qui n'ont pas attendu Internet pour commettre leurs méfaits.

Jean-Michel CHEVALIER

## LEUR POINT DE VUE

### JEUNES ET DANGERS DU SMARTPHONE

**Eric Guillerm :** « La même question se pose dans le monde réel : il y a des voleurs – personne ne sait où ils sont, sinon on les aurait attrapés – et des gens qui possèdent des choses susceptibles d'être volées. Il y a aussi des signes assez simples à comprendre. Quand on sort dans la rue, on sait qu'il y a des choses à ne pas faire si on veut éviter de se faire voler ou agresser. Dans ce monde nou-



veau d'internet, il y a aussi des risques qui sont finalement assez simples à comprendre avec du bon sens ».

### DÉMOCRATIE ET NET

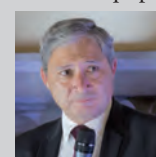
**Eric Ciotti :** « La principale menace qui fragilise la démocratie est évidemment le terrorisme. Ceux qui menacent les libertés aujourd'hui sont ceux qui attaquent aussi le pacte républicain sur internet. Quand, après l'attaque de Charlie Hebdo, je me suis rendu à



la commission des libertés à Bruxelles pour parler de sécurité, j'ai eu l'impression de rencontrer des Martiens : nous avions 20 morts à Paris et ils pensaient encore que le principal risque pour notre démocratie était une menace sur nos libertés individuelles ».

### RETOUR DE VOLÉE

**Jean-Michel Prêtre :** « Des équipes d'enquêteurs sont au travail pour infiltrer les réseaux, entrer en contact, rapporter des



preuves. Après les cyberattaques, il y a une suite efficace qui est apportée par des services spécialisés qui peuvent intervenir à l'étranger ».

### NAVIGATEUR

**Robert Breedstraet :** « Quand les gens sont sur internet, ils pensent être chez eux, bien à l'abri. Mais s'ils n'utilisent pas les dernières versions de leur navigateur, ils ne sont pas sécurisés ».



## « DES OUTILS JURIDIQUES POUR TRAQUER LES CYBERDÉLINQUANTS »

Pour Jean-Michel Prêtre, procureur de la République de Nice, la cybersécurité et le Droit, c'est avant tout une question de capacité de réactivité de la société. « *Un certain nombre de textes se sont empilés pour prendre en compte d'abord l'inventivité extraordinaire des voleurs mais aussi leur habileté. On ne sait pas qui ils sont, où ils sont – en France ou à l'étranger – si ce sont des personnes physiques ou autre chose. Il y a une espèce de sidération face à un phénomène insaisissable* ».

La loi du 3 juin (\*) permet de « *monter en gamme* » pour les investigations, y compris à l'étranger et le procureur considère que les outils informatiques à la disposition des enquêteurs sont « *en avance sur l'inventivité de ces délinquants* ». S'il tempère toutefois – « *ce n'est certainement pas réglé* » – il se réjouit cependant de « *la série de textes, avec une réflexion, une analyse et une réaction française qui sont tout à fait à la hauteur des enjeux* ».

Pour le représentant du parquet, la cybercriminalité « *peut être traitée par des services d'enquêtes, par les procureurs, de la même manière*



*que la délinquance organisée et la grande criminalité. Et avec les mêmes moyens qui permettent de récupérer l'extraction des preuves, y compris à l'étranger. Ce qui était très difficile jusqu'à présent. Donc, nous sommes en situation d'avoir les*

*outils juridiques pour le faire* ».

(\*) Loi n°2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale.

## « ÊTRE HACKER DEMANDE PEU DE COMPÉTENCE »



Robert Breedstraet est le directeur associé et responsable de la sécurité informatique d'Amadeus,

principale société de solutions et services pour l'industrie du tourisme et du voyage. Pour

lui, si les outils de défense existent, ils ne peuvent pas tous être utilisés, et pas par tout le monde.

« *Il est facile d'être un hacker, c'est peu coûteux et cela demande peu de compétences* » souligne Robert Breedstraet. Une évidence pour les spécialistes, beaucoup moins pour le grand public qu'il est nécessaire de sensibiliser : « *nous devons responsabiliser ceux qui se pensent à l'abri parce qu'ils sont chez eux* ». Il cite Jean-Paul Mazoyer, ancien directeur informatique et industriel du groupe Crédit Agricole, pour qui « *85% des attaques réussissent en un jour, en moyenne 20 jours sont nécessaires pour les détecter et 90 jours pour les mettre dehors* ». Et pour souligner le chemin encore à parcourir avant que la sécurité sur le net soit généralisée et suffisante, il fait le parallèle avec la sécurité routière des années 60 : pas de ceinture obligatoire, pas de limitation de vitesse et pas de radar.

Robert Breedstraet égraine

quelques conseils : choisir des mots de passe complexes et en changer régulièrement, mettre à jour ses logiciels fréquemment surtout les navigateurs internet, se doter d'antivirus. Il laisse une question en suspens : « *Que peut-on faire pour aider les sociétés qui disposent de moins de compétences en informatique ?* ». Car l'enjeu peut être conséquent, jusqu'à risquer des vies lorsqu'un hôpital est victime d'un ransom ware (un logiciel prenant en otage les données en les cryptant et les rendant de nouveau accessibles moyennant rançon...)

Enfin, il n'est pas forcément possible de retrouver, mais surtout d'attaquer, le coupable logé à l'autre bout du monde. Le spécialiste d'Amadeus soulève la nécessité de plus de coopération et de textes législatifs favorables. Son hypothèse : un organisme national qui fédérerait de grandes sociétés pour instaurer un mécanisme plus automatique lorsqu'il y a une attaque.

# DES RÉPONSES PRÉCISES AUX QUESTIONS

En fin de réunion le public a pu interroger les spécialistes



## DOSSIER RÉALISÉ PAR

- Pierre Brouard
- Rowana Chaar
- JM Chevalier
- Julie Palmero
- Photos : Julie Biancardini

## LA PAROLE EST À LA SALLE

**Laurent Lachkar, vice-président de la CCI-06, interroge le procureur sur la nécessité d'une action internationale sur le darknet (\*).**



**Jean-Michel Prêtre :** « La question devrait plutôt s'adresser à quelqu'un qui aurait pour charge de faire un travail systématique de recherches et de renseignements. En ce qui me concerne, dans ma partie, je me contenterai de dire qu'à partir du moment où quelqu'un a subi un préjudice de cette nature, les investigations sont possibles, quel que soit le système utilisé. Mais la justice, toujours, part d'un fait, d'une victime, de quelque chose qui correspond à un préjudice pour ensuite développer des choses et tirer une

ficelle vers un réseau important. Ce que vous évoquez là, c'est plutôt un travail systématique sur un ensemble de données qui serait situé ici ou là. Ce n'est pas un travail judiciaire ».

(\* Le Darknet est un réseau privé virtuel au sein duquel les utilisateurs ne se connectent qu'à des personnes de confiance.

**Alain Meinardi, groupe Saint-Gobain, livre un témoignage intéressant :** « Je suis fidèle à ma banque et je la remercie de m'avoir appelé alors que j'étais à Prague et que j'achetais une œuvre d'art. Elle voulait s'assurer que c'était bien moi qui effectuait la transaction. Alors que l'Europe est la première puissance mondiale, pourquoi ne pas mettre en commun l'intelligence des pays de l'UE pour être mieux protégé ? »

**Eric Ciotti :** « Il faut coopérer plus c'est certain, élever le degré de protection. C'est toujours long à organiser, et le moindre maillon faible fait baisser le niveau sécurité ».

Le PNR (suivi des passagers aériens) a été très long à mettre en place car la prise de conscience a été tardive et malheureusement l'attaque de Charlie hebdo n'a pas suffi. Il aura fallu sept ans pour que le conseil européen vote le PNR ».

**Bernard Flipo, médecin :** « je suis tenu au secret professionnel. Mes dossiers sont maintenant dématérialisés et stockés dans



le cloud. Ma question : comment protéger les informations médicales

**que se partagent le médecin, le malade, des services comme les hôpitaux ?**

**Jean-Michel Prêtre :** « la violation du secret médical est poursuivie. S'il y a négligence du médecin, sa responsabilité est mise en cause ».

**Bernard Breedstraet :** « même si l'on fait appel à un fournisseur extérieur, il faut s'assurer de la qualité du service. La responsabilité est engagée dès lors que l'on est dépositaire du dossier. Il faut donc vérifier la sécurité par un audit sérieux. Il y a des normes ISO qui garantissent un certain niveau de sécurité ».

**Eric Guillerme :** « dans le domaine de la santé, il faut s'assurer du niveau de certification de la sécurité lorsque l'on choisit un fournisseur extérieur ».

## ÉRIC CIOTTI : « ON SERAIT NAÏFS DE NE PAS RELEVER NOTRE NIVEAU DE VIGILANCE »

Les attentats de Charlie-Hebdo et du Bataclan ont malheureusement prouvé que le terrorisme est en France davantage qu'une menace : une réalité cruelle. Particulièrement avec le développement du cyber-djihadisme, qui a entièrement bouleversé le code de protection de l'univers informatique. Il s'avère que les groupuscules utilisent de plus en plus les réseaux sociaux comme outil de recrutement et comme moyen d'organisation des attentats.

Pour Eric Ciotti, député et président du conseil départemental, il est primordial « d'aller plus loin dans la cybersécurité même si l'évolution technologique est plus rapide que les avancées législatives ». Il indique qu'ont été adoptées « depuis 2012, neuf lois qui concernent, de près ou de loin, le terrorisme ». Des textes qu'il a tous votés, se félicitant de la mise en place de cyber-patrouilleurs pour entrer dans les réseaux terroristes et saisir des informations importantes pour la sécurité des Français.

« En France, nous n'avons pas de grandes agences techniques de renseignements. Nous disposons uniquement d'enquêtes et d'outils

classiques. Il est impératif d'évoluer » martèle le député qui s'est notamment spécialisé dans les questions de sécurité. Il a expliqué qu'après les attentats de Charlie Hebdo, 6 000 signalements de comportements suspects ont été recensés sur la plateforme mise en place par les autorités alors que l'année précédente il n'y en avait eu que 400.

Une prise de conscience est intervenue en 2015 sur la nécessité d'une loi du renseignement qui encadrant cette activité et renforçant son efficacité. Eric Ciotti a regretté que les dispositions de ce texte aient été contestées, au prétexte des libertés fondamentales des individus. « Les techniques de la loi du renseignement ne sont pas une menace pour la liberté. C'est le terrorisme qui est dangereux pour notre démocratie, nos valeurs et nos libertés fondamentales » a-t-il appuyé. Même si, reconnaît-il, Internet est devenu un domaine presque incontrôlable, avec de nombreux sites faisant l'apologie du terrorisme. « La cyber-sécurité doit être une préoccupation. Face à une menace aussi maxi-



male, on serait naïfs de ne pas élever notre vigilance et de ne pas améliorer nos outils ».

## ÉRIC GUILLERM : « IL FAUT AJOUTER DES COUCHES DE SÉCURITÉ »

Eric Guillerm, directeur général de Squad, société implantée à Sophia Antipolis, construit avec ses clients des solutions qui leur permettent de se protéger des menaces et des dangers évoqués pendant ce colloque. La principale difficulté, pour lui, résidant dans la dissémination des données, qui se baladent partout – sur clés USB, par les réseaux, sur le nuage – sans que l'on en ait véritablement conscience. « Par exemple les smartphones n'existaient pas il y a cinq ans... Les vieilles méthodes, qui consistaient à bâtir des bastions protégés, sont largement entamées. L'évolution technologique rend la tâche de protection de plus en plus difficile ».

Mais la technique n'est pas tout : ces mêmes données sont souvent stockées dans des datacenters hors d'Europe. Se pose alors la question de savoir quelle législation s'applique : celle du pays de l'entreprise ? Celle du pays de stockage ? Celle des services utilisés ? Casse-tête juridique !

Les piratages les plus spectaculaires sont relayés par la presse. Le dernier étant celui du mot de passe de... Mark Zuckerberg, patron de Facebook ! « Tout le monde sait que les plus grandes entreprises du web se sont fait hacker, personne n'est à l'abri » précise Eric Guillerm. Surtout



pas les PME, victimes d'extorqueries petites et invisibles, mais fréquentes...

Alors comment éviter le vol de données ? D'abord, en disposant d'une informatique au niveau (les versions anciennes des logiciels sont des passoires, il faut toujours les remettre à jour). Ensuite, « de la même façon qu'on ne quitte pas son domicile sans fermer à clé, il faut

ajouter des couches de sécurité et avoir un mot de passe compliqué et le changer souvent. Il doit être différent pour chaque site et service ». Les PME ne sont plus en mesure d'assurer seules leur sécurité. Elles ont donc intérêt à externaliser et faire appel à des prestataires qui vont gérer ces questions pour elles. « Cela ne donne pas une garantie absolue, mais cela renforce bien la protection ».

Et si malgré tout vous êtes infectés ou pillés, seuls des spécialistes bien outillés pourront remonter la filière informatique conduisant aux escrocs. En espérant que ces derniers ne soient pas à l'abri du Droit dans un pays lointain...

Et attention à nos « réflexes », comme celui d'ouvrir des mails inconnus dans lesquels peuvent se glisser des virus destructeurs ou espion, qui peuvent être dormants jusqu'au jour où... « On reçoit maintenant des messages qui sont de plus en plus précis. Avant on les repérait facilement, ils étaient pleins de fautes d'orthographe, mal présentés. Maintenant, ils sont bien présentés, concernent la facturation, des impayés... Vous serez tentés de les ouvrir, car ils ont toutes les apparences d'un vrai message ».

## LA PHRASE

“ Les vecteurs principaux de radicalisation ne sont pas les mosquées ou les prisons, mais internet ”

**Eric Ciotti**

Député des Alpes-Maritimes, lors du colloque « Cybersécurité » organisé par Les Petites Affiches.



## AGENDA

**Vendredi 17 :**

**Nice, salon Innovative City,** palais Acropolis (dernier jour).  
**Journées nationales de l'archéologie**

(jusqu'à dimanche 19). -

**Samedi 18 :**

**Nice, colloque « République, laïcité, état des lieux »,** 14 heures, Palais Sarde.

**Jeudi 23**

**Monte-Carlo, début du Jumping international**

(jusqu'à samedi 25).

**Grasse, point d'actualité**

sur les réglementations concernant le management des produits, de 8h30 à 10h30, CCI Nice Côte d'Azur 119, route de la Paoute.

**Espaces Antipolis,**

de 18h30 à 21h00, Start-Up Factory pour la création d'entreprises innovantes, 300 route des crêtes, Valbonne.

**Lundi 20**

**Draguignan,** les Rendez-vous de l'entrepreneur sur le thème (communication événementiel). Renseignements CCI du Var

## LA GAZETTE



Jean-Jacques Beltramo croque chaque semaine une actualité pour vous !

## Bâtiment et Droit

Un colloque est organisé le 7 octobre prochain par l'association T@D qui regroupe la Compagnie des Experts Près la Cour Administrative d'Appel de Marseille des Alpes-Maritimes (ECAAM06), les barreaux de Nice et de Grasse et l'ADEME. Le but de cette journée est de faire se rencontrer les techniciens et les juristes pour identifier les difficultés juridiques qui peuvent se présenter dans le domaine du bâtiment. Informations complémentaires sur le site : [delatechniqueaudroit.online.fr](http://delatechniqueaudroit.online.fr)

## Convention nationale des avocats

Pendant trois jours, du 18 au 21 octobre 2017, six mille avocats et une délégation internationale d'une vingtaine de barreaux étrangers vont réfléchir sur l'actualité et l'avenir de la profession au Parc des expositions de Bordeaux et à la grande halle militaire de Libourne. Au programme : forums, ateliers, plénières et tables-rondes, soirées et animations, visites de la nouvelle Cité du vin et de l'Aéro-campus Aquitaine.

Rens.: tél. 01.53.30.85.60.

## Magistrats et Déontologie

La mise en place par le Conseil Supérieur de la Magistrature d'un service d'aide et de veille déontologique pour les magistrats satisfait pleinement l'Union syndicale des magistrats qui considère « que ce service, inspiré du modèle québécois et fruit d'une longue réflexion au sein de deux CSM successifs, répond à une attente forte des juges et procureurs ». Elle appelle maintenant le gouvernement et les parlementaires à renoncer au projet de création d'un collègue distinct.

## Loi travail : dispositions contestées

Le Conseil national des barreaux dénonce les dispositions du projet de loi travail (article 11 III, alinéa 5) visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs. Elles ont « pour objet de créer un nouveau cas de quasi-monopole au profit des seuls experts-comptables pour assister les délégués syndicaux ou, à défaut, les élus ou les salariés mandatés dans la négociation des accords sur l'emploi ».

## LES CHIFFRES

**7,7 M€,**

le budget pour la formation de 5200 chômeurs dans les Alpes-Maritimes.

**41%**

de la consommation électrique des villes = éclairage public.

**573 €** par mois

indemnisation des jeunes 16/25 ans du service civique.

**290** pompiers

mobilisés à Nice pour l'Euro de football.

**6167** entreprises

de Paca soutenues par la BPCI en 2015.

# FUITE DES CERVEAUX, DÉPARTS À L'ÉTRANGER : UNE SITUATION PLUS COMPLEXE QU'IL N'Y PARAÎT

**Les étudiants et les jeunes adultes sont de plus en plus nombreux à vouloir vivre une expérience à l'étranger. Mais le chiffre des départs et des retours est imprécis...**

## Plutôt casaniers

Contrairement à une idée reçue, les Français s'expatrient beaucoup moins que leurs voisins. Ainsi, nous ne serions que 2 millions à être partis vivre et travailler à l'étranger, alors que les Italiens sont 3,6 millions, les Allemands 4,2 millions et les Britanniques 5 millions. Mais ce chiffre n'est qu'une estimation car il n'existe pas de fichier ou d'outil fiable pour un décompte précis.

## Une tendance de fond

Selon une étude (2014) menée par la chambre de commerce et d'industrie de Paris, le nombre de départs pour l'étranger a augmenté chaque année depuis dix ans de +3 à +4%. Ainsi, ils seraient actuellement de 60 à 80 000 à tenter leur chance loin de la mère-patrie. La première destination choisie par nos compatriotes est l'Angleterre, Londres en particulier, qui avec 300 000 nationaux serait la 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> ville « française » à égalité avec... Nice.

## Les raisons de l'envol

Outre l'envie de découvrir de nouveaux horizons, courante lorsque l'on finit ses études ou plus tard lorsque l'on veut se créer une nouvelle vie, les raisons du départ sont souvent psychologiques : le chômage persistant crée une morosité, une perte de confiance dans l'avenir... que démentent pourtant les faits.

## Etudiants voyageurs...

Créé en 1987, commun aux 28 Etats membres, le programme européen ERASMUS permet chaque année à 250 000 étudiants d'aller se frotter à leurs collègues d'autres pays. Apprentissage d'une langue, perfectionnement dans un domaine, ouverture d'esprit sont les principales qualités reconnues par ceux qui ont fait le voyage. Dans le cursus des grandes écoles, des stages – parfois longs – sont obligatoires et... lointains.



## Les destinations

Outre l'Angleterre, l'Australie, le Canada, les Etats-Unis et même les pays du golfe persique tentent les jeunes Français qui veulent y vivre une expérience de plusieurs années avec l'idée, pour les plus chanceux, de se créer un bas de laine avant de revenir. L'Amérique latine est aussi une destination prisée.

## Commission d'enquête

La commission d'enquête qui a travaillé sur le sujet a accouché d'une souris. Alors que Luc Chatel (Les Républicains) considère qu'il y a un « vrai problème » avec le départ des jeunes (ainsi que ceux des exilés fiscaux et des centres de décision de grandes entreprises), le rapporteur Yann Galut (PS) a lui estimé qu'il n'y a pas péril en la demeure et que ce phénomène est une manifestation supplémentaire de la mondialisation.

## Profil

Ce sont surtout des jeunes diplômés qui prennent leur billet d'avion pour de nouveaux horizons : 53% sont au moins à niveau bac + 3. Parler de « fuite des cerveaux » paraît exagéré, même si des jeunes à haut potentiel sont évidemment accueillis à bras ouverts dans des pays comme les Etats-Unis qui ont une politique d'immigration ciblée et de gros moyens pour les intégrer dans leurs programmes de recherches.

## La France attractive

Dans le même temps, notre pays est la 3<sup>ème</sup> destination choisie par les étudiants étrangers qui rêvent de s'installer au pays du champagne, des châteaux et du fromage pour y suivre leur cursus et y travailler...

Jean-Michel CHEVALIER

&gt;&gt; MARCHÉS PUBLICS

# OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES

## PEILLE : 994 815 € pour réhabiliter le bâtiment du Téléphérique en salle d'animation rurale



Peille veut disposer d'une salle d'animation rurale

Le quartier de Saint Martin ne dispose d'aucun équipement ni lieu d'activité pour ses résidents. La commune projette la réhabilitation du bâtiment du Téléphérique en salle d'animation rurale. La restauration de cet ancien bâtiment (aujourd'hui hangar communal) et l'aménagement d'une salle d'animation rurale permettront l'organisation de spectacles et d'expositions temporaires. Il servira de lieu d'accueil et d'animation pour les associations.

La situation de ce bâtiment, en bordure d'un

axe routier principal RD 53 facilitera aussi sa fréquentation par les habitants du village et des quartiers nord de la commune. Les travaux de réhabilitation du bâtiment consisteront en sa revalorisation avec la restauration des locaux, l'aménagement d'une salle pouvant recevoir une centaine de personnes, la création de sanitaires aux normes d'accessibilité, l'aménagement d'un coin office-réchauffage ainsi que l'amélioration des abords immédiats, afin notamment de créer un accès conforme pour les personnes à mo-

bilité réduite.

Ce projet se réalisera en deux phases : la première phase portera sur la restauration intérieure du bâtiment, la deuxième sur l'amélioration des abords immédiats.

Le montant total estimé de ce projet s'élève à 829 012 € HT (phase 1 - restauration de l'existant - : 435 000 € HT ; phase 2 - aménagement des abords - : 237 900 € HT; honoraires et divers : 156 112 € HT). Soit un total TTC de 994 815 €.

*Conseil municipal du 24 mai 2016*

### COURSEGOULES

**1,9 M € pour le parking Le Colombier**

Un parking va être créé. Un investissement de 1,9 M €.

*Conseil municipal du 24 mai 2016*

### FONTAN

**50 000 € pour la réfection d'une ruelle et d'un mur**

La commune a prévu deux chantiers : la réfection de la ruelle Toesca au centre du village, la réfection du mur du jeu de boule au hameau Berghe Supérieur. Le budget est estimé à 50 000 € HT.

*Conseil municipal du 21 mai 2016*

### LES FERRES

**39 999 € pour l'accessibilité des bâtiments publics**

La commune a prévu d'investir 39 999,99 €

TTC pour réaliser les travaux d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

*Conseil municipal du 28 mai 2016*

### MOUANS-SARTOUX

**Un programme de logements locatifs sociaux et de commerces**

Nexity George V va construire des logements sociaux et des commerces au 87 chemin des Plaines.

**200 000 € pour la vidéoprotection**

La commune va investir 200 000 € HT dans un système de vidéoprotection.

*Conseil municipal du 2 juin 2016*

### SAINT-LÉGER

**49 200 € pour des barrières à l'entrée de village**

La commune prévoit la mise en place de barrières à l'entrée de village. Un investissement

estimé 49 200 € TTC.

*Conseil municipal du 24 mai 2016*

### LA BOLLÈNE-VÉSUBIE

**Vente de l'Ancienne poste**

La commune va procéder à la vente de l'immeuble dénommé « Ancienne poste », avenue de Verdun. En effet, il ne peut plus être mis en location en l'état sans y réaliser d'importants travaux et il n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal. Il devrait être proposé au prix minimal de 140 000 €.

*Conseil municipal du 20 mai 2016*

Pour plus d'informations,  
Utilisez ce FLASHCODE





# NATHALIE ESNÉE, ÉTOILE DE L'HÔTELLERIE AZURÉENNE

L'entrepreneuse dynamique, originaire de Normandie, gère quatre établissements à Nice, Cannes et Saint-Laurent-du-Var

Elle a débuté très jeune dans le métier à Chalon-sur-Saône en 1988. Nathalie Esnée est aujourd'hui PDG de quatre établissements hôteliers sur la Côte : l'Holiday Inn Resort de Saint-Laurent-du-Var, l'Holiday Inn de Nice-Centre, le Radisson Blu 1835 de Cannes et le Centre de thalassothérapie de Cannes.

« Je suis née à Bayeux dans le Calvados, raconte Nathalie Esnée. Mon père était entrepreneur dans l'agro-alimentaire et maman au foyer. A 24 ans, j'ai été engagée comme gérante de restaurant d'autoroute. C'était difficile, mais ma vie, c'était le travail ».

La jeune dirigeante cherche alors d'autres opportunités et en trouve une à Sophia-Antipolis : « Dès que j'ai pu, je suis descendue sur la Côte, poursuit-elle. En 1989, le Sophia Country Club était en liquidation judiciaire. Mon père m'a aidé à monter le dossier. Ma vocation était aussi de construire un hôtel, ce que j'ai réalisé en mai 1991, sous l'enseigne Accor ».

Huit ans plus tard, en 1999, Nathalie Esnée rachète l'Holiday Inn de Saint-Laurent-du-Var. « C'était une expérience en plus, ce n'était plus la routine ».

## « Ces hôtels sont comme mes bébés »

Puis, en 2002, elle rachète le Sofitel de Cannes, devenu Radisson et, en 2004, l'Holiday Inn de Nice. « C'était une opportunité qui ne se représenterait pas, explique-t-elle. Je n'ai pas hésité longtemps ».

La même année, en 2004, elle s'intéresse au parking de l'hôtel cannois : « Quand j'ai constaté la vue magnifique qu'il y avait de ce parking, j'ai décidé d'y faire un centre de thalassothérapie. Nous avons mis quatre ans pour monter le projet, il a fallu beaucoup d'autorisations ». Un gros travail, qui lui a pris aussi beaucoup d'énergie.



« L'hôtel était quant à lui vieillissant et je me suis lancée également dans d'importants travaux. Je me suis dit qu'il n'avait pas besoin d'enseigne et je l'ai appelé 1835, pour rappeler l'année de l'origine du tourisme avec les Anglais et l'élite de l'époque. Nous avons ouvert en 2009 l'hôtel et

collaborateurs, mais je les laisse libres. Je suis là où l'on a besoin de moi. Cette année, je passe plus de temps à Saint-Laurent qu'ailleurs ».

Toujours dans l'action, Nathalie Esnée dit avoir encore « plein de projets » professionnels mais aussi personnels comme celui primordial

## « JE VEILLE AU GRAIN, JE SUIS MES COLLABORATEURS, MAIS JE LES LAISSE LIBRES »

la Thalasso. Puis, j'ai adossé en 2011 l'enseigne Radisson Blu ».

Actuellement, son bureau se trouve à l'Holiday Inn de Saint-Laurent-du-Var. Son préféré ? « Ces hôtels sont comme mes bébés, répond-elle. Ils sont tous différents. J'ai passé beaucoup de temps à Cannes et j'y suis très attachée, mais j'y ai un super directeur. Je suis quelqu'un qui aime la liberté. Je veille au grain, je suis mes

d'accompagner ses enfants. « Deux d'entre eux se destinent à ce métier d'hôtelier » conclut-elle avec fierté.

Pierre Brouard

(\*) Nathalie Esnée revendra le Sophia Country Club et l'hôtel en 2011.

### LA PATRONNE



#### Nathalie Esnée

Née en 1964 à Bayeux (Calvados)

■ Etudes : licence de sciences économiques,

■ Quatre enfants

■ 1988 : gérante d'un restaurant d'autoroute

■ 2016 : Président-directeur général de quatre établissements hôteliers et d'une thalassothérapie

### UNE SPORTIVE ACCOMPLIE



## NOS ÉCHOS

## NICE – ELECTRICITE

## Une convention.

Enedis (anciennement ERDF) a signé une convention avec l'association Pôje pour accompagner le déploiement des compteurs Linky. Les familles des quartiers prioritaires « Politique de la Ville de la Métropole » seront aidées dans la maîtrise de leur énergie. Cette action s'inscrit dans la politique de responsabilité sociétale d'Enedis.

## PACA – EMPLOI

## Réélection.

À l'occasion de la réunion régionale de Prism'emploi (Professionnels du recrutement et de l'intérim) le 1er juin à Aix-en-Provence, les adhérents de la région PACA ont réélu Fabrice Greffet au poste de président. La région représente 6 % de l'emploi intérimaire en France.

## NICE COTE D'AZUR – EAU

## Hervé Paul élu.

Lors de la réunion plénière du comité national de l'eau qui s'est tenue le 9 juin à Paris au Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, Hervé Paul, maire de Saint-Martin-du-Var, conseiller métropolitain et président de la commission eau, assainissement et énergie de la Métropole a été élu au conseil d'administration de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques. Il représentera la Métropole et pourra apporter son expertise, lors des grands débats et consultations sur la politique de l'eau.

## NICE – EMPLOI

## Lancement de la « garantie jeunes ».

Ce dispositif d'insertion expérimental pour les 18-25 ans en situation de grande précarité propose un accompagnement personnalisé intensif de douze mois assuré par la mission locale communautaire Nice cote d'azur. Ce sont cent jeunes qui devraient être suivis d'ici fin 2016.

## NICE – EURO FOOT

## Transports en commun.

Pour se rendre au stade, quatre lignes de bus ont été spécialement créées pour les personnes munies d'un billet pour le match : 3€ aller/retour et gratuit pour les abonnés Lignes d'Azur. Ce dispositif sera mis en place 6 heures avant le début du match, avec une fréquence d'environ 5 minutes.

## LE MEILLEUR GESTIONNAIRE DE LA RÉGION



Guillaume Rivière a remporté le prix

C'est Guillaume Rivière, directeur administratif et financier de Chullanka qui a remporté le Trophée Finance & Gestion 2016. La cérémonie de remise

s'est déroulée dans le cadre prestigieux du Yacht Club de Monaco. Présidée par Claude Giafferri, président d'Amadeus, en présence du président de la

DFCG Côte d'Azur, Xavier Duchaine, cette sixième édition était organisée par l'association des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion de la Côte d'Azur (DFCG).

Le Trophée récompense un dirigeant de la fonction Finance ou Contrôle de Gestion d'une entreprise de la région Côte d'Azur pour la pertinence de ses méthodes de gestion, ses initiatives innovantes et les performances que ses actions lui ont permis d'atteindre. Le jury composé de membres du bureau de la DFCG Côte d'Azur ainsi que de partenaires privilégiés de la manifestation, choisis parmi les acteurs de la vie financière et économique régionale, a désigné trois nominés : Laurent Calberac (Ineldea), Eric Gastinelli (Sophia Conseil) et le vainqueur.

## SOPHIACONF POUR TOUT SAVOIR SUR L'OPEN SOURCE



Pour la 7ème édition de ce rendez-vous organisé par la Telecom Valley, l'écosystème azuréen du numérique a rendez-vous au campus SophiaTech du 4 au 7 juillet. Quatre nouvelles thématiques seront abordées par plusieurs leaders du numérique mondial, de la recherche en sciences informatiques et des startups locales. Les thèmes abordés : « Devops : la boîte à outils du parfait petit devops », « Les objets des makers et des professionnels sont interconnectés », « Intelligence artificielle : tech-

nologies et algorithmes, qu'est-ce qui marche vraiment ? », « Economie collaborative : la fin de l'utopie ? ». Pour approfondir ses connaissances, un workshop « Tensorflow » se tiendra dans la matinée du 7 juillet et sera animé par Martin Gorner, responsable relations développeurs chez Google. A découvrir également, la 2ème fête des makers de SoFab suite à la conférence du 5 juillet, l'occasion d'assister à des démonstrations de projets réalisés à SoFab et d'échanger.

# UCEJAM : LES EXPERTS ONT DES PROJETS

Ils ont tenu leur assemblée générale annuelle au Mas d'Artigny et ont élu les nouveaux administrateurs. La composition du bureau sera connue le 4 juillet.

Ils travaillent dans des domaines aussi divers que le bâtiment, l'automobile, l'informatique, la santé, la pollution, les énergies, l'agriculture... Bref, ils représentent à peu près tous les domaines de l'activité économique de notre région. A ce titre, ils sont indispensables pour éclairer les magistrats dans les dossiers techniques et complexes qui aboutissent à la barre des tribunaux pour déterminer les causes et les responsabilités.

Les experts de l'Union des compagnies d'experts de justice des Alpes-Maritimes et du sud-est (Ucejam) viennent de tenir leur assemblée générale au Mas d'Artigny à Saint-Paul de Vence, sous la présidence de Valérie de Blecker. Une réunion constructive, qui a permis de constater la bonne santé de l'association, puisque trente-trois nouveaux adhérents sont venus rejoindre depuis le 1er janvier 2015 les rangs de l'Ucejam.

Des experts qui sont très actifs : outre leurs responsabilités professionnelles, un bon nombre d'entre eux a participé à des opérations comme les régates de la Juris'Cup de Marseille (130 voiliers sur l'eau) et à la renaissance - après un an d'éclipse - des Entretiens de la Citadelle à Villefranche, en



Entourant la présidente Valérie de Blecker, le trésorier François Talon et le secrétaire général Christian Guyon.

collaboration avec les barreaux de Nice et de Grasse.

Ils ont aussi été présents sur des salons avec AM-Médiation, pour mettre en valeur le travail des experts et des avocats qui travaillent dans la médiation. Les formations procédurales avec l'UCECAAP se sont poursuivies pendant toute l'année à la faculté de Droit de Nice, ainsi que diverses activités comme des formations techniques de groupe spécialisés (bâtiment, finances...).

L'UCEJAM a maintenant pour ambition d'éditer une version à jour de l'annuaire de

ses membres : il s'agit d'un gros travail administratif de collecte et de vérification des informations. Après une « impasse » en 2015, la nouvelle édition devrait voir prochainement le jour.

François Talon, trésorier, a dressé un état détaillé des comptes de l'UCEJAM qui affichent un solde créditeur confortable, et le secrétaire général Christian Guyon a attiré l'attention de l'assistance sur la nécessité de moderniser l'informatique de l'UCEJAM, le site datant d'une quinzaine d'années étant largement dépassé. Il s'est félicité du grand nombre d'experts qui ont profité des formations, appelant ses collègues à suggérer des thèmes pour de nouvelles sessions.

Toujours en gestation, les nouveaux statuts de l'UCEJAM seront présentés lors d'une prochaine réunion, après étude juridique par le conseil d'administration. L'assemblée a voté le quitus.

Avant de passer à la partie festive de cette journée, les experts ont procédé à l'élection de membres au conseil d'administration. Ont été élus : Amédée Blanc, Jean Garnero, Fabrice Gentilli, François Talon et Jean-Michel Waquiez. La composition du bureau sera dévoilée après la prochaine réunion du conseil d'administration le 4 juillet.

Jean-Michel CHEVALIER



Les experts de l'UCEJAM attentifs pendant l'assemblée générale.

## LA FIN DU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ?

Vous en avez assez du démarchage téléphonique ? On peut désormais s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition qui, en principe, vous évitera d'être dérangé en plein repas pour se voir proposer des fenêtres, une mutuelle santé ou toute autre proposition commerciale ([www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)). L'inscription est valable pour trois ans et les entreprises qui passeraient outre sont passibles d'une amende de 75000 euros.

Mais peut-être que le téléphone continuera de sonner entre le fromage et le dessert... Car le dispositif ne concerne pas les appels passés

par des professionnels auprès de qui vous avez un contrat en cours, la prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines, les associations à but non lucratif, les instituts de sondage et les services publics. Ainsi que les entreprises à qui vous avez déjà donné votre numéro, dans le cadre d'une précédente commande par exemple.

Et comme avant Bloctel, pour ceux qui veulent atteindre le zéro appel, une seule solution garantie à 100% : éteindre ou décrocher son téléphone !

# ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

reçues jusqu'au jeudi 11 heures 30.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

161781



## VILLE DE MENTON

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ DE SERVICE

#### NOM ET ADRESSE OFFICIELLE DE LA PERSONNE PUBLIQUE :

VILLE DE MENTON - 17 rue de la République - 06500 MENTON

#### POUVOIR ADJUDICATEUR DU MARCHÉ :

Commune de MENTON  
REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur le Maire

#### Objet du marché :

Réalisation d'un Diagnostic d'Accessibilité des Bâtiments Communaux E.R.P. et d'un agenda d'Accessibilité Programmée.

#### Durée du marché :

4 mois  
Mode de passation : Marché passé en procédure adaptée

Modalités : Budget du pouvoir adjudicateur. Paiement par mandat administratif à 30 jours

Variantes : Pas de variantes autorisées  
Justificatifs à produire quant aux qualifications et capacités du candidat :

Ceux fixés dans le règlement de la consultation

#### Critères de jugement des offres :

Etendue et qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution du marché : Pondération 35 %

La pertinence et la qualité de la méthodologie qui sera suivie pour réaliser les prestations d'études et d'assistance : Pondération 35 %

#### Le prix :

Pondération 30%

#### Conditions de retrait des documents :

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque Société qui en fera la demande, les candidats devront adresser une demande écrite par télécopie, Email ou courrier à : Mairie de MENTON - Service Marchés Publics - Tél : 04.92.10.50.46 - Fax : 04.92.10.51.42 - E mail : [compub@ville-menton.fr](mailto:compub@ville-menton.fr)

- Pour un envoi par Internet, les candidats devront fournir leur adresse E mail.

Les offres devront être rédigées en langue Française et les prix exprimés en Euros hors taxes et toutes taxes comprises.

Délais de remise des offres : 07 juillet 2016 à 16h

Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :

MAIRIE DE MENTON - SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS - MAIRIE DE MENTON - 17 RUE DE LA RÉPUBLIQUE - 06500 MENTON - 04 92 10 50 46.

#### Conditions d'envoi des offres :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté contenant une enveloppe également cachetée. L'enveloppe intérieure portera le nom du candidat et contiendra toutes les justifications et l'offre de l'entreprise.

L'enveloppe extérieure portera sur la face recto les mentions suivantes :

Mairie de MENTON - Service des Marchés Publics - 17, rue de la République - 06500 MENTON - « Marché Passé en Procédure Adaptée » - «Réalisation d'un Diagnostic d'Accessibilité des Bâtiments Communaux E.R.P. et d'un agenda d'Accessibilité Programmée» - « NE PAS OUVRIIR »

Tous renseignements peuvent être obtenus :

#### Renseignements Techniques :

Mairie de MENTON - Service des Bâtiments Communaux - M. Pierre AUBRUN - 17 rue de la République - 06500 - MENTON - Tel. : 04. 92.10.50.75 - Fax.: 04.92.10.50.98 - Mail : [pierre-aubrun@ville-menton.fr](mailto:pierre-aubrun@ville-menton.fr)

#### Renseignements Administratifs :

Mairie de MENTON - Service Marchés Publics - 17, rue de la République - 06500 - MENTON - Tel. : 04.92.10.50.46 - Fax.: 04.92.10.51.42 - Mail : [compub@ville-menton.fr](mailto:compub@ville-menton.fr)

161776

## METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

### COMMUNE DE ROQUEBILLIERE 2<sup>ÈME</sup> AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### ARRETE METROPOLITAIN PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ABROGATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE ROQUEBILLIERE

Par Arrêté Métropolitain en date du 24 mai 2016, Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné l'ouverture d'une Enquête Publique relative à l'abrogation du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de ROQUEBILLIERE pour une durée de trente et un jours (31), du 13 juin au 13 juillet 2016 inclus (à l'exception des samedis et dimanches).

A cet effet, Monsieur Philippe MELLET, Officier de Marine en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur Titulaire, et Monsieur Paul-Denis SOLAL, Directeur de PME en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur Suppléant.

Les pièces du dossier d'Enquête Publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur seront déposés :

• **À la mairie de Roquebillière** : Place Corniglion Molinier, 06450 ROQUEBILLIERE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit : **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30, et les mercredis de 8h30 à 12h00.**

• **À la Métropole Nice Côte d'Azur** : Service de la Planification, Immeuble « Cimes » - 5<sup>ème</sup> étage - quartier Arénas - 455 Promenade des Anglais, à NICE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit : **Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h45.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête contenant le rapport exposant les motifs et les conséquences juridiques de l'abrogation projetée et consigner ses observations sur les registres d'enquête, ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique : (date limite de réception des courriers adressés au Commissaire-Enquêteur le 13 juillet 2016) :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur

#### Abrogation du POS

Mairie de ROQUEBILLIERE - Place Corniglion Molinier - 06450 ROQUEBILLIERE  
Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, à la Mairie de ROQUEBILLIERE, place Corniglion Molinier, 06450 ROQUEBILLIERE :

- Le lundi 13 juin 2016, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- Le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- Et le mercredi 13 juillet 2016, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <http://www.nicecotedazur.org>

Le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est contenu dans le dossier d'abrogation du Plan d'Occupation des Sols, soumis à l'Enquête Publique. Ce dossier peut également être consulté à la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse indiquée ci-dessus.

A l'issue de l'Enquête Publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Mairie de ROQUEBILLIERE et à la Métropole Nice Côte d'Azur (Service de la Planification), aux adresses respectives et aux jours et heures habituels d'ouverture au public mentionnés ci-dessus.

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'abrogation du Plan d'Occupation des Sols de ROQUEBILLIERE.

L'autorité compétente pour prendre la décision de l'abrogation du Plan d'Occupation des Sols est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du Conseil Métropolitain.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur - Direction Aménagement et Urbanisme - Service de la Planification (Téléphone : 04-97-13-38-48 ou 04-89-98-19-18).

161824

**LAGON BEACH** - Société Civile Immobilière au Capital de 152,45 € - **Siège social** : 101, route de Saint-Antoine de Ginestière - 06200 NICE - RCS NICE 338.057.870 Aux termes de l'Assemblée Générale du 17/06/2016 la durée de la Société a été prorogée de 30 ans jusqu'au 17/06/2046 et l'Article 5 des statuts a été modifié ainsi : La durée de la Société, initialement fixée à 30 ans à compter de son immatriculation, a été prorogée de 30 ans par décision en Assemblée Générale des Associés, en date du 17/06/2016. La durée de la Société expirera le 17/06/2046 sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation.

161801

**AVIS DE MODIFICATION - SAS AIR EAU TERRE NATURE**, au capital de 2.000 €. **Siège** : 392 ch. du Foussa, 06540 BREIL SUR ROYA. RCS NICE 750 069 353. Suite à l'AGE du 23/05/16, il a été effectué les changements suivants : **Démission du Président** : Les Associés ont pris acte de la démission de M. Jordi LE MARTELOT de ses fonctions de Président de la Société à compter du 23/05/16. **Nomination du nouveau Président** : M. Michel ROSTAGNI, demeurant 392 Chemin du Foussa 06540 BREIL SUR ROYA, a été nommé Président de la Société pour une durée indéterminée à compter du 23/05/16.

161813

**MAURIN INGENIERIE** - SARL en liquidation au capital de 5.000 € - **Siège** : 3997 route de NICE 06790 ASPREMONTE(Alpes Maritimes) 790 114 193 RCS NICE. L'Associé unique par une décision du 31/05/2016, après avoir entendu le rapport de M. Jean-Luc MAURIN, Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NICE. **Pour avis, le Liquidateur.**

161795

Par ASSP du 09/06/16, constitution d'une SASU dénommée : **SMART VTC** - **Capital** : 1.000 € - **Siège** : 1 Av Auguste Verola 06200 NICE. **Objet** : Exploitation de véhicules de tourisme avec chauffeur. **Président** : Jonathan DUMONT, 28 rue de Toulon 69007 LYON. **Transmission des actions** : Libre cession. **Conditions d'admission aux Assemblées** : Tout Associé peut participer ou être représenté. **Conditions d'exercice du droit de vote** : Chaque action donne droit à une voix. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** : RCS de NICE.

&gt;&gt; REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

161828



## VILLE DE ROQUEFORT LES PINS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE  
MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE**Identification de l'organisme qui passe le marché****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Ville de ROQUEFORT LES PINS**Adresse :** Mairie, 1 Place Merle  
06330 ROQUEFORT LES PINS**Personne représentant le pouvoir adjudicateur :** Monsieur le Maire, Michel ROSSI**Adresses complémentaires****Adresse d'ordre administrative :**MAIRIE - Mr Vincent VAN PROOIJEN,  
Responsable de la Commande Publique -  
1 Place Merle - 06330 ROQUEFORT LES  
PINS - Téléphone : 04 92 60 35 17 - Fax :  
04 92 60 35 01 - E-Mail : [marches-publics@ville-roquefort-les-pins.fr](mailto:marches-publics@ville-roquefort-les-pins.fr)**Adresse pour renseignement complémentaire :**Bureau d'étude et de maîtrise d'œuvre -  
CTH Ingénierie - 6, rue Soutrane - 06560  
VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS -  
Téléphone : 04 97 04 72 44 - E-Mail :  
[contact@cthingenierie.com](mailto:contact@cthingenierie.com)**Procédure****Marché A Procédure Adaptée****Description du marché****Objet du marché :** Marché de travaux  
Lot 1 : marché à prix unitaire  
Lot 2 : marché à prix global et forfaitaire  
Le présent marché a pour objet la  
construction du Centre Technique Municipal.**Caractéristiques principales****Forme du marché :** Marché à bons de  
commandes

Lot 1 : Bâtiment technique et atelier

Lot 2 : VRD, aménagement extérieur

**Variantes**Les variantes sont autorisées sous réserve  
de répondre à l'offre de base décrite  
dans le CCTP.

Nombre de variantes limitées à 3

**Durée prévisionnelle :** 6 mois**Conditions relatives au marché****Forme juridique que devra revêtir le  
groupement d'entrepreneurs, de four-  
nisseurs ou de prestataires de services :**Opérateur unique ou groupement d'opé-  
rateur**Conditions de participation****Justifications à produire en phase candi-  
datures :**- Copie du (ou des) jugement(s) pronon-  
cé(s), si le candidat est en redressement  
judiciaire.- Déclaration appropriée de banques ou  
preuve d'une assurance pour risques profes-  
sionnels.- Un document relatif aux capacités tech-  
niques financières et professionnelles du  
candidat.- Liste récente (références de moins de  
trois ans) des collectivités territoriales oudes autres clients privés avec lesquels la  
société candidate a travaillé ou tout autre  
document apportant la preuve que le candi-  
dat peut réaliser la prestation

- Lettre de candidature (DC1)

- Déclaration du candidat (DC2)

**Justifications à produire en phase  
offres :**

- Acte d'engagement pour lots 1 et/ou 2

- BPU à remplir pour lots 1 et/ou 2

- Mémoire technique pour lot 1 et/ou 2

- L'attestation de visite sur site

- DQE pour le lot 1

- BPU pour le lot 1

- DPGF pour le lot 2

**Critères d'attribution****Offre économiquement la plus avan-  
tageuse appréciée en fonction :**Critère(s) noté(s) sur 100 points (voir détail  
dans le règlement de consultation)**Lot 1 :**

- Prix des prestations : 50 %

- Valeur Technique : 50 %

**Lot 2 :**

- Prix des prestations : 50 %

- Valeur Technique : 50 %

**Négociations :**Le maître d'ouvrage se laisse le droit de  
procéder à une négociation sur l'ensemble  
des critères d'attribution.**Visite :**Une visite du site est obligatoire (voir dé-  
tail dans le règlement de consultation)**Conditions de délai****Date limite de réception des offres :**  
11/07/2016 à 12h00**Délai de validité des offres :** 120 jours**Informations complémentaires****Numéro de référence attribué au mar-  
ché par le pouvoir adjudicateur**

MAPA 2016-10-CTM

**Conditions de remise des candidatures  
ou des offres :**- Possibilité d'envoi des offres par pli postal  
en recommandé avec accusé de réception- Possibilité d'envoi ou de remise des  
offres sur un support physique électronique- Possibilité de remise des plis au service  
destinataire contre récépissé**Voies et délais de recours****Référé précontractuel :** Peut être intro-  
duit jusqu'à la signature du contrat, devant  
le Tribunal Administratif de Nice, sis 33  
Boulevard Franck Pilatte - 06300 NICE.**Recours en contestation de la validité  
(GE, Tropic travaux) :** Il peut être introduit  
pendant une durée de deux mois à com-  
pter de la publication de l'avis d'attribution  
qui sera effectué, près le Tribunal Adminis-  
tratif de Nice sis 33 boulevard Franck Pi-  
latte 06300 NICE.**Date d'envoi du présent avis :**  
16/06/2016

161832

BONNET & ARISTOTE  
AVOCATS**Droit Fiscal et Droit des Sociétés**  
8, Avenue du 8 mai 1945 -  
64116 BAYONNE CEDEX  
8, rue Faraday - 64140 BILLERE

## « 4 CHEMINS »

**Société civile de construction vente**  
**Au capital social de 1.000 €**  
**Siège social : « Le Louvre »,**  
**13 rue Alphonse Karr - 06000 NICE**

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à NICE  
le 15/06/16Il a été constitué une Société civile pré-  
sentant les caractéristiques principales sui-  
vantes :**DENOMINATION :** « 4 CHEMINS »**FORME :** Société civile de construction  
vente**CAPITAL SOCIAL :** 1.000 € formé par des  
apports en numéraire et représenté par 100  
parts sociales de 10 € chacune, numérotées  
de 1 à 100**SIÈGE SOCIAL :** « Le Louvre », 13 rue Al-  
phonse Karr - 06000 NICE**OBJET SOCIAL :** L'acquisition d'une ou  
plusieurs parcelles de terrain ; la construction  
sur ce terrain d'un ou plusieurs ensembles  
immobiliers destinés à usage principal d'ha-  
bitation ou professionnel ; la vente, en totalité  
ou par fractions, des immeubles construits,  
avant ou après leur achèvement, accessoi-  
rement la location desdits immeubles**DURÉE DE LA SOCIÉTÉ :** 10 années à  
compter de son immatriculation au Registre  
du Commerce et des Sociétés de NICE**GERANCE :** SAGEC MEDITERRANEE,  
SAS au capital social de 100.000 €, dont le  
siège social est à NICE (06000), « Le  
Louvre » 13 rue Alphonse Karr, immatriculée  
au RCS NICE sous le numéro 340 747 146  
et dont le Président est M. Jean Christophe  
PARPAITE, domicilié à cette même adresse**EXERCICE SOCIAL :** Correspondant à  
l'année civile**CESSION DE PARTS SOCIALES :** Pour  
toutes transmissions à titre onéreux ou gra-  
tuit. Libre entre Associés. Dans les autres  
cas agrément préalable de la collectivité des  
Associés donné par décision extraordinai-  
re.Le dépôt légal sera effectué au Greffe du  
Tribunal de Commerce de NICE**Pour avis, la Gérance.**

161782

**SCP**  
**PM. MOTTET,**  
**JY. LASFARGUE**  
**PH. MOTTET, J. CASPAR**  
**1 Rue Salisbury, Empress Residence**  
**BP 67, 06310 BEAULIEU-SUR-MER**Aux termes d'un PV d'AGE des Associées  
de la « SCI BEZVON », Société Civile Immo-  
bilière au capital social de 1.000 €, siège à  
SAINT JEAN CAP FERRAT (06230) 19/21  
avenue Claude Vignon, Résidence Port de  
St Jean, RCS NICE 440 254 704, en date du  
7/06/16, il a notamment été pris acte du dé-  
cès de Mme Béryl JONES Co-Gérante ;  
Mme Yvonne JACQUES reste seule Gérante  
de ladite Société. Modification au RCS de  
NICE.

161834

BONNET & ARISTOTE  
AVOCATS**Droit Fiscal et Droit des Sociétés**  
8, Avenue du 8 mai 1945 -  
64116 BAYONNE CEDEX  
8, rue Faraday - 64140 BILLERE

## « CAMPUS NICEA »

**Société civile de construction vente**  
**Au capital social de 1.000 €**  
**Siège social : « Le Louvre »,**  
**13 rue Alphonse Karr - 06000 NICE**

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à NICE  
le 15/06/16, il a été constitué une Société  
civile présentant les caractéristiques princi-  
pales suivantes :**DENOMINATION :** « CAMPUS NICEA »**FORME :** Société civile de construction  
vente**CAPITAL SOCIAL :** 1.000 € formé par  
des apports en numéraire et représenté par  
100 parts sociales de 10 € chacune, numé-  
rotées de 1 à 100**SIÈGE SOCIAL :** « Le Louvre », 13 rue Al-  
phonse Karr - 06000 NICE**OBJET SOCIAL :** L'acquisition d'une ou  
plusieurs parcelles de terrain ; la construction  
sur ce terrain d'un ou plusieurs ensembles  
immobiliers destinés à usage principal d'ha-  
bitation ou professionnel ; la vente, en totalité  
ou par fractions, des immeubles construits,  
avant ou après leur achèvement, accessoi-  
rement la location desdits immeubles**DURÉE DE LA SOCIÉTÉ :** 10 années à  
compter de son immatriculation au Registre  
du Commerce et des Sociétés de NICE**GERANCE :** SAGEC MEDITERRANEE,  
SAS au capital social de 100.000 €, dont le  
siège social est à NICE (06000), « Le  
Louvre » 13 rue Alphonse Karr, immatriculée  
au RCS NICE sous le numéro 340 747 146  
et dont le Président est M. Jean Christophe  
PARPAITE, domicilié à cette même adresse**EXERCICE SOCIAL :** Correspondant à  
l'année civile**CESSION DE PARTS SOCIALES :** Pour  
toutes transmissions à titre onéreux ou gra-  
tuit,

• Libre entre Associés

• Dans les autres cas agrément préalable  
de la collectivité des Associés donné par dé-  
cision extraordinaireLe dépôt légal sera effectué au Greffe du  
Tribunal de Commerce de NICE.**Pour avis, la Gérance.**

161789

**ADVANTRADE - SARL** au capital de  
5.000 €. Siège : Azur Secretariat Services,  
60 Avenue de Nice, 06800 CAGNES SUR  
MER. RCS ANTIBES N°521 706 663. Aux  
termes de l'AGE du 01/11/2014, la collecti-  
vité des Associés a décidé la dissolution an-  
ticipée de la Société à compter du  
01/11/2014 et sa mise en liquidation amiable.  
Elle a nommé M. NJRCHI Stephane, 177 Bd  
Marcel Pagnol, 06700 SAINT LAURENT DU  
VAR, en qualité de Liquidateur et lui a confé-  
ré les pouvoirs les plus étendus pour ter-  
miner les opérations de liquidation. Le siège  
de liquidation est fixé au Siège social. C'est  
à cette adresse que la correspondance devra  
être envoyée et que les actes et documents  
concernant la liquidation doivent être notifiés.  
Mention au RCS d'ANTIBES.<http://marchespublics.petites-affiches.fr>

161826



## METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

## AVIS DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE

**Section I : Pouvoir adjudicateur****I.1) NOM ET ADRESSES**

Métropole Nice Côte d'Azur, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364, NICE Cedex 4, Téléphone : (+33) 4 89 98 10 00, Courriel : [dao@nicedazur.org](mailto:dao@nicedazur.org), Fax : (+33) 4 89 98 10 33, Code NUTS : FR823

**Adresse(s) internet :**

**Adresse principale :** <http://www.e-marches06.fr>

**Adresse du profil acheteur :****I.2) PROCÉDURE CONJOINTE****I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<http://www.e-marches06.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

**Autre adresse :** Uniquement par la plateforme ou par mail à : [marches\\_proprete@nicedazur.org](mailto:marches_proprete@nicedazur.org), Courriel : [dao@nicedazur.org](mailto:dao@nicedazur.org), Code NUTS : FR823, **Adresse internet :**

<http://www.e-marches06.fr>

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**

**Par voie électronique à l'adresse :** <http://www.e-marches06.fr>

**à l'adresse suivante :** Métropole Nice Côte d'Azur, Direction des Contrats Publics / Service des Marchés Publics 45 rue Giò-fredo, 06364, Nice Cedex 4, Courriel : [dao@nicedazur.org](mailto:dao@nicedazur.org), Code NUTS : FR823, **Adresse internet :**

<http://www.e-marches06.fr>

**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

**Autre activité :** Gestion des compétences transférées

**Section II : Objet****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.1.1) Intitulé :** Réparation, maintenance et fourniture de pièces détachées pour micro bennes à ordures ménagères de marque IRIDE ou équivalent

**Numéro de référence :** NCA-16-0087

**II.1.2) Code CPV principal :**

**Mots descripteurs :** Pièces détachées

**Descripteur principal :** 34300000

**Descripteur supplémentaire :**

**II.1.3) Type de marché**

Fournitures

**II.1.4) Description succincte :** La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des Articles 25, 66, 67 et 68 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. La consultation a pour objet : La fourniture de pièces détachées pour micro-benne à ordures ménagères de marque IRIDE.

**II.1.5) Valeur totale estimée :**

**Valeur hors TVA :**

**II.1.6) Information sur les lots :** Non

**Ce marché est divisé en lots :** Non

**II.2) DESCRIPTION****II.2.1) Intitulé :**

Lot n° :

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

**Mots descripteurs :** Pièces détachées

**Code CPV principal :** 34300000

**Descripteur supplémentaire :**

**II.2.3) Lieu d'exécution**

**Code NUTS :** FR823]

**Lieu principal d'exécution :** Territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

**II.2.4) Description des prestations :** Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec bons de commande en application des Articles 78 et 80 Décret N°2016-360 du mars 2016 relatif aux marchés publics. Les prestations de l'accord-cadre avec bons de commande sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité. L'accord-cadre est un accord-cadre avec bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur. Les montants minimum et maximum sont : - Montant minimum HT : 35.000 €uros - Montant maximum HT : 150.000 €uros.

**II.2.5) Critères d'attribution critères énoncés ci-dessous****Critère de qualité**

1. Valeur technique / Pondération : 30

Prix :

1. Prix / Pondération : 70

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA :

**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

**Durée en mois :** 48

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction :** Oui

**Description des modalités ou du calendrier des reconductions :** La durée initiale est de 1 an(s). L'accord-cadre avec bons de commande pourra faire l'objet de 3 reconduction(s) sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 an(s). La reconduction est expresse.

**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer.**

**Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :**

**II.2.10) Variantes****II.2.11) Information sur les options**

**Options :** Oui

**Description des options :** cf. Article 2.4 du règlement de consultation

**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques****II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne**

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne :** Non

**Identification du projet :**

**II.2.14) Informations complémentaires :**  
**Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

**III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au Registre du Commerce ou de la Profession**

**Liste et description succincte des conditions :** - Lettre de candidature (DC1 mis à jour au 31/03/2016) ou équivalent : Elle devra être complétée. - Déclaration de candidat individuel (DC2 mis à jour au 31/03/2016) ou équivalent : Elle devra être complétée. - Le DC1 ET le DC2 peuvent être remplacés par le DUME (document unique de marché Européen) prévu par le règlement 2016/77 de la Commission Européenne du 5 janvier 2016, sous réserve que les éléments indiqués dans ce document comportent l'ensemble des informations requises au titre de la présente consultation. Le DUME devra être dûment complété.

**III.1.2) Capacité économique et financière**

**Liste et description succincte des critères de sélection :** Chiffres d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant au maximum sur le dernier exercice disponible en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ce chiffre d'affaire est disponible.

**Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :**

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :** Liste des principales livraisons : Liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Le soumissionnaire pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité.

**Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :**

**III.1.5) Informations sur les marchés réservés :****III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ****III.2.1) Information relative à la profession**

**Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :**

**III.2.2) Conditions particulières d'exécution :****III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché****III.2.4) Marché éligible au MPS**

**La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être ef-**

**fectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :** Non

**Section IV : Procédure****IV.1) DESCRIPTION****IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

**IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

**Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :**

**IV.1.3) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue****IV.1.5) Information sur la négociation****IV.1.6) Enchère électronique :****IV.1.8) Information concernant l'Accord sur les Marchés Publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Oui

**IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF****IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure**

**Numéro de l'avis au JO série S :**

**IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

12 juillet 2016 - 16:00

**IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

Date :

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :** Français**IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

**L'offre doit être valable jusqu'au :**

**ou Durée en mois :** 4 (A compter de la date limite de réception des offres)

**IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres**

**Date :** 18 juillet 2016 - 09:00

**Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :** Les dates et heures sont données à titre indicatif

**Section VI : Renseignements complémentaires****VI.1) RENOUELEMENT**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable  
**Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :**

**VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES****VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**1. jugement des offres :** L'Offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants : - Le prix : 70/100 : Définition du critère : Ce critère est noté sur 20 : Pour les marchés à bons de commande : Le prix sera jugé sur la base du montant total du DDED calculé à partir des prix figurant dans le BPU et à partir du montant es-

&gt;&gt; REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30



## METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

## AVIS DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE

timatif d'achats de fournitures sur catalogue. - Valeur technique : 30/100 Définition du critère : La note maximale pouvant être obtenue sur ce critère sera de 20 points. Ce critère sera noté au regard du contenu du CMT. Sous critère 1 : L'organisation et les moyens mis en place au sein de l'entreprise pour assurer la réalisation des prestations. Noté sur 10 points Sous critère 2 : Organisation mise en place au sein de l'entreprise pour assurer le suivi de l'exécution des

prestations. Noté sur 10 points Si le soumissionnaire ne répond pas à ces sous critères son offre sera déclarée irrégulière. Le détail de la pondération est défini à l'Article 6.1 du règlement de consultation 2. Conditions de remise des plis : cf. Article 7 du règlement de consultation

## VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

## VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd

Franck Pilatte BP 4179, 06359, NICE Cedex 4, Courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr)

## VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, place Felix Baret CS 80001, 13282, MARSEILLE Cedex 06, Téléphone : (+33) 4 84 35 45 54, Courriel : [catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr](mailto:catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr), Fax : (+33) 4 84 35 44 60

## VI.4.3) Introduction de recours : VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal Administratif de NICE, 33 bd Franck Pilatte BP 4179, 06359, NICE Cedex 4, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : [greffe.ta-nice@juradam.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradam.fr), Fax : (+33) 4 93 55 78 31

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS  
9 juin 2016

161823

Etude  
de Me Charles-Alexandre  
LANGLOIS

Notaire

36600 VICQ SUR NAHON

SOCIETE CIVILE  
IMMOBILIERE DE LA  
PEADE

Capital social : 7.625 €

Siège social : CAGNES SUR MER  
(06800) 128 Avenue de la Colle  
RCS ANTIBES SIREN : 341 648 988

Aux termes d'une délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 déposée au rang des minutes de Maître Charles-Alexandre LANGLOIS, Notaire à VICQ SUR NAHON (36), le 03 octobre 2014, enregistré à CHATEAUROUX SIE le 17 octobre 2014 Bordereau 2014/1671 Cases 2 et 3. Les Associés ont décidé que suite au décès de Monsieur Patrick DRENEAU, décédé le 16 décembre 2010, de nommer en qualité de Co-Gérants : Mademoiselle Morgane, Jeanette, Roselyne DRENEAU demeurant à CAGNES SUR MER (06800), Mas Roselyne, 6 Impasse du Clair Azur. Et Monsieur Yovenn, Alexandre, Marius DRENEAU, demeurant à CAGNES SUR MER (06800), Mas Roselyne, 6 Impasse du Clair Azur. L'Article des statuts concerné se trouve modifié. L'avis antérieurement publié se trouve en conséquence ainsi modifié : Article 3.0-GERANCE. Ancienne mention : Monsieur Patrick DRENEAU est Gérant et exerce son mandat sans limitation de durée. Nouvelle mention : Mademoiselle Morgane DRENEAU et Monsieur Yovenn DRENEAU sont nommés Co-Gérants pour une durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014

Pour avis. CA LANGLOIS.

161790

Par acte ssp en date à NICE du 8/6/16, il a été constitué une SARL, ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : AZUR JARDIN. **Capital** : 1.000 €. **Siège** : 40/54 Avenue Sainte Marguerite, Galerie Araucaria, C/o AFJ, 06200 NICE. **Objet** : Tous travaux d'entretien courant des jardins. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE. **Gérance** : M. BELHADI Mohamed demeurant Via Etna N°10, 41012 MODENA (Italie).

[www.petites-affiches.fr](http://www.petites-affiches.fr)

161819

JONATHAN AMOUYAL  
Avocat-Conseil

6, rue Adolphe de Rothschild 06000 NICE  
66, rue d'Anvers 69007 LYON  
Tél. : 04 82 53 54 69 - Fax : 04 82 53 59 53  
Mail : [ja@amouyal-avocat.com](mailto:ja@amouyal-avocat.com)  
Web : [www.amouyal-avocat.com](http://www.amouyal-avocat.com)

**SAYA** - Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, Siège social à NICE 48 Route de Canta Galet (06200). 818 564 445 RCS de NICE. Par ASSP du 20/05/2016, il a été décidé de nommer un nouveau Président : La Société « SIF PERSPECTIVES », Société par actions simplifiée au capital de 5.000 € dont le siège social est à NICE (06200) 48 route de Canta Galet inscrite au RCS de NICE sous le numéro 819 637 059. Cette nomination, à effet du 20/05/2016, s'effectue en remplacement de l'ancien Président, la Société « SIFALOC », Société par actions simplifiée au capital de 100.000 € dont le siège social est à PARIS (75008) 17 rue du Colisée inscrite au RCS de PARIS, sous le numéro 514 313 931, démissionnaire à effet du 20/05/2016. Il a en outre été décidé de nommer comme Directeur Général : M. Hamid YAHIAOUI, né le 11 juin 1967 à BEJALA (Algérie), de nationalité Algérienne demeurant à LES PENNES MIRABEAU (13170), 614 chemin de la Bonne Brise, avec prise d'effet à compter du 20/05/2016. Mention au RCS de NICE.

161804

## C. KOYA REAL ESTATE

Société par actions simplifiée  
en liquidation au capital de 1.000 €  
Siège social : 349, avenue de Fabron  
06200 NICE 807 653 548 RCS NICE

Suivant Procès-Verbal en date du 22/12/2015, les Associés ont :

- Décidé la dissolution anticipée de la Société,
- Nommé en qualité de Liquidateur : M. Christophe ALDUNATE demeurant 95, avenue Henri Martin 75116 PARIS,
- Fixé le siège de liquidation au 349, avenue de Fabron 06200 NICE, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE.

Le Liquidateur.

161820

JONATHAN AMOUYAL  
Avocat-Conseil

6, rue Adolphe de Rothschild 06000 NICE  
66, rue d'Anvers 69007 LYON  
Tél. : 04 82 53 54 69 - Fax : 04 82 53 59 53  
Mail : [ja@amouyal-avocat.com](mailto:ja@amouyal-avocat.com)  
Web : [www.amouyal-avocat.com](http://www.amouyal-avocat.com)

SPG -  
SOCIÉTÉ DE PROMOTION  
ET DE GESTION

Société par actions simplifiée  
Au capital de 5.000 €  
Siège social à NICE

48 Route de Canta Galet (06200)  
819 832 064 RCS de NICE

Par ASSP du 20/05/2016, il a été décidé de nommer un nouveau Directeur Général :

M. Hamid YAHIAOUI, né le 11 juin 1967 à BEJALA (Algérie), de nationalité Algérienne demeurant à LES PENNES MIRABEAU (13170), 614 chemin de la Bonne Brise, avec prise d'effet à compter du 20/05/2016. Mention au RCS de NICE.

161805

## C. KOYA REAL ESTATE

Société par actions simplifiée  
en liquidation au capital de 1.000 €  
Siège social : 349, avenue de Fabron  
06200 NICE 807 653 548 RCS NICE

Suivant Procès-Verbal en date du 22/12/2015, les Associés ont :

- Approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au Liquidateur, M. Christophe ALDUNATE,
- Prononcé la clôture de la liquidation à compter du 22/12/2015

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE auprès duquel sera demandée la radiation au Registre du Commerce et des Sociétés.  
**Le Liquidateur.**

161818

Par ASSP du 13/06/2016, il a été constitué une SARL à Associé unique dénommée : **VALLIER RAMONAGE - Capital** : 1.500 € **Siège social** : 233 Chemin de la Valliera 06340 CANTARON. **Objet** : Activité de ramonage, entretien, dépannage se rapportant à l'activité. **Gérant** : M. Jean-Marie GUBAN 233, chemin de la Valliera 06340 CANTARON. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NICE.

161833

## André BONNET, AVOCAT

Droit Fiscal et Droit des Sociétés

8, Avenue du 8 mai 1945 -  
64116 BAYONNE CEDEX  
8, rue Faraday - 64140 BILLERE

## « SIP GESTION »

SARL au capital social de 591.000 €  
Siège social : 33 Bivouac Napoléon  
06400 CANNES  
RCS CANNES 434 406 419

TRANSFERT DE SIÈGE  
SOCIAL

Lors de l'AGE du 17.05.2016, les Associés ont décidé de transférer le siège de CANNES (06400) 33 Bivouac Napoléon à 3 Place Gambetta CANNES (06400) avec effet au 01.06.2016. L'Art.5 des statuts est modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe de CANNES. **Pour avis, le Gérant, M. Christophe ACKER.**

161784

**NOSAMAB HABITAT** - Société par Actions Simplifiée au capital de 175.500 € euros 13-15 avenue Beauséjour - 06400 CANNES RCS CANNES 793 600 628. Aux termes d'une AGE du 25/05/2016, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25/05/2016 et ont nommé Mathias BERNHEIM, 13-15 avenue Beauséjour, 06400 CANNES en qualité de Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Mention au RCS de CANNES.

Consultez  
les appels d'offres  
et MAPA du 06  
et le JOURNAL  
en ligne sur  
[www.petites-affiches.fr](http://www.petites-affiches.fr)



&gt;&gt; REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

161787

**BONNET & ARISTOTE  
AVOCATS**

Droit Fiscal et Droit des Sociétés  
8, Avenue du 8 mai 1945 -  
64116 BAYONNE CEDEX  
8, rue Faraday - 64140 BILLERE

« **MARINA BAY** »

Société civile de construction vente  
Au capital social de 1.000 €  
Siège social : « Le Louvre »,  
13 rue Alphonse Karr - 06000 NICE

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date à NICE le 10.06.2016 il a été constitué une Société civile présentant les caractéristiques principales suivantes :

**DENOMINATION** : « MARINA BAY »**FORME** : Société civile de construction vente**CAPITAL SOCIAL** : 1.000 € formé par des apports en numéraire et représenté par 100 parts sociales de 10 € chacune, numérotées de 1 à 100**SIÈGE SOCIAL** : « Le Louvre », 13 rue Alphonse Karr - 06000 NICE**OBJET SOCIAL** : L'acquisition d'une ou plusieurs parcelles de terrain ; la construction sur ce terrain d'un ou plusieurs ensembles immobiliers destinés à usage principal d'habitation ou professionnel ; la vente, en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement, accessoirement la location desdits immeubles**DURÉE DE LA SOCIÉTÉ** : 10 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.**GERANCE** : SAGEC MEDITERRANEE, SAS au capital social de 100.000 €, dont le siège social est à NICE (06000), « Le Louvre » 13 rue Alphonse Karr, immatriculée au RCS NICE sous le numéro 340 747 146 et dont le Président est M. Jean Christophe PARPAITE, domicilié à cette même adresse.**EXERCICE SOCIAL** : Correspondant à l'année civile.**CESSION DE PARTS SOCIALES** : Pour toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit,

- Libre entre Associés

- Dans les autres cas agrément préalable de la collectivité des Associés donné par décision extraordinaire

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE

**Pour avis, la Gérance.**

161773

**DISSOLUTION - EL AMEN - SARL** au capital de 1.000 €. Siège : 55 av de Pessicart, 06100 NICE. RCS NICE : 793 861 667. Aux termes d'une A.G.E en date du 29/05/16, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite Société à la date du 29/05/16. M. Sofien JEMAI demeurant 72 Avenue de L'Arbre Inférieur B1 Ci, 06300 NICE a été nommé Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 55 Avenue de Pessicart 06100 NICE où toute correspondance devra être adressée. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de NICE. **Pour avis.**

[www.petites-affiches.fr](http://www.petites-affiches.fr)

161774

**JURISTES ASSOCIES**

Société d'Avocats  
16, avenue Mirabeau, 06000 NICE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NICE du 7 juin 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par actions simplifiée.**Dénomination** : MTA BOULANGERIE.**Siège** : 06000 NICE, 144 rue de France, Palais des Arts.**Durée** : Soixante années à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.**Capital** : € 30.000.**Objet** : La création, l'achat, la vente, la prise ou la dation en location ou en gérance et l'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, salon de thé, sandwicherie, snacking, glacier, boissons à consommer sur place ou à emporter.**Exercice du droit de vote** : Tout Associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.**Agrément** : Les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des Associés.**Président** : Monsieur Nicolas TRIVERI, demeurant à 06100 NICE, 54 avenue du Ray, Tour 2, Escalier C.**Directeurs Généraux** : Monsieur Akim ABEDLI, demeurant à 06340 LA TRINITE, Rue Basse, Les Hauts de La Trinité et Monsieur Guillaume MATTERA, demeurant à 06800 CAGNES SUR MER, 24 avenue de Villeneuve.

161798

**SCI PETITE LINDA**

Au capital de : 5.000 €  
Siège social :

9 Promenade du Cap c/o ACTIF,  
06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN  
R.C.S. : NICE 499 238 632  
(2007 D 30098)

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2015, il résulte que : L'Associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2015 et sa mise en liquidation. L'Assemblée Générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Patrick Macelli, demeurant 102 corso Milano 20813 Bovisio ITALIE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation reste fixé 9 Promenade du Cap 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. Mention sera faite au RCS : NICE.

161786

**RECTIFICATIF** à l'annonce N°161000 parue dans Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes N°3805 : il y a lieu de lire : Président : URBANO OLIVIERO et non DIVIERO.

161778

**FIDUCIAL SOFIRAL**

Société d'Avocats  
67 Bd du Point du Jour  
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

Acte sous seings-privés du 3 juin 2016 à ST LAURENT DU VAR

**Dénomination sociale** : LA PIETRA D'ORO**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée**Capital social** : 1.000 €uros**Siège social** : MENTON (06500) 40 rue Partouneaux Impasse Bellecour

**Objet social** : L'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant et plus spécialement l'exploitation du restaurant « AL VICOLETTO », sis à MENTON (06500) 40 Rue Partouneaux Impasse Bellecour. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations se rattachant à son objet par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Durée** : 70 ans**Gerance** : Madame Eleonora CATALANO demeurant à VENTIMIGLIA (IM) (Italie) Via Piemonte 24**Immatriculation** : RCS NICE

161827

**3F IMMOBILIÈRE MÉDITERRANÉE  
VEND****GRASSE (06)**

Résidence Bel Air 1  
47 bd Emile Zola  
Copropropriété de 72 logements  
F4 de 62 m2

au 2ème étage, balcon.

Réf.: G093 - DPE : E

Montant moyen des charges

courantes : 810 € annuel

**Prix : 101 400 €\*** 

Anne GRIGY 06 07 18 69 53  
anne.grigy@groupe3f.fr

[www.groupe3f.fr](http://www.groupe3f.fr)

\* Offre réservée exclusivement aux locataires de 3F du département 06 pendant un délai de 2 mois à compter du présent avis conformément aux dispositions de l'article L443-11 du CCH, relatifs aux ventes de logements sociaux.

161791

**AVIS DE CONSTITUTION DE LA SASU**

« JURIS CONSULT », au capital social de 1.000 €, divisé en 100 actions de 10 € nominal chacune, souscrites en totalité, libérées en numéraire, pour une durée de 99 ans. Son siège social est fixé 30 avenue du MontJoli - 06110 LE CANNET. Elle a pour objet : L'étude, le conseil, l'organisation et tous travaux administratifs. Sa Présidente est Mademoiselle Malika BOUJAZA, demeurant 5, quai Docteur Gailleton - 69002 LYON. Immatriculation au RCS CANNES.

161788

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/06/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : VIRGINIA HOUSE**Forme** : SCI

**Objet** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la mise à disposition des associés à titre gratuit et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Siège social** : 132 Impasse des Cambreniers 06140 VENICE**Capital** : 663.000 €uros**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.**Cession des parts** : Clauses d'agrément

**Gerance** : Mr CUMBO Robert et Mme LE GOFF épouse CUMBO Nicole demeurant 19 B Avenue des Chênes "les Sylphides" 06160 ANTIBES. Mr CUMBO Peter, demeurant 132 Impasse des Cambreniers 06140 VENICE. La Société sera immatriculée au R.C.S de GRASSE.

161779

**FIDUCIAL SOFIRAL**

Société d'Avocats  
67 Bd du Point du Jour  
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

**LOCATION GERANCE**

Suivant acte sous seings-privés en date à ST LAURENT DU VAR du 3 juin 2016 la Société « FORASTIERI & C », Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 € dont le siège social est à MENTON (06500) 40 rue Partouneaux Impasse Bellecour immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 492 001 755 a donné en location gérance à la SARL « LA PIETRA D'ORO » au capital de 1.000 € dont le siège social est à MENTON (06500) 40 rue Partouneaux Impasse Bellecour de type traditionnel connu sous l'enseigne « AL VICOLETTO » pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 qui prendra fin le 30 novembre 2016.

161792

**TRANSFERT SIEGE SOCIAL - SARL**

SE3C - Société d'exploitation et de conseil en camping caravanning. **Capital** : 15.000 €  
**Siège social** : 1856 Chemin de Saint-Bernard, 06220 VALLAURIS RCS ANTIBES n°344 833 975. Suite au PV de l'AGE du 10/05/2016, il a été décidé de transférer le siège social à partir du 01/06/16 de 1856 Ch de Saint-Bernard, 06220 VALLAURIS, à 22 Avenue du Tapis Vert, 06220 VALLAURIS. Correction de l'art. des statuts. Validation RCS d'ANTIBES.

161794

**NELIX - SCI** au Capital 1.200 € Sise 30, Av. Joseph Giordan , 06200 NICE RCS NICE 817 996 804. Par AGE du 29/04/2016, les Associés ont désigné Mr Pascal ALIX 65, Av. Saint Augustin, 06200 NICE, Gérant en remplacement de Mme Samia NEBBAD et ce à compter du 29/04/2016. Modification RCS de NICE.



&gt;&gt; REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

161831

**BONNET & ARISTOTE  
AVOCATS**

Droit Fiscal et Droit des Sociétés  
8, Avenue du 8 mai 1945 -  
64116 BAYONNE CEDEX  
8, rue Faraday - 64140 BILLERE

**« LES VIGNES  
DE SAINT CYR »**

Société civile de construction vente  
Au capital social de 1.000 €  
Siège social : « Le Louvre »,  
13 rue Alphonse Karr - 06000 NICE

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date à NICE  
le 15/06/16

Il a été constitué une Société civile pré-  
sentant les caractéristiques principales sui-  
vantes :

**DENOMINATION** : « LES VIGNES DE  
SAINT CYR »

**FORME** : Société civile de construction  
vente

**CAPITAL SOCIAL** : 1.000 € formé par  
des apports en numéraire et représenté par  
100 parts sociales de 10 € chacune, numé-  
rotées de 1 à 100

**SIÈGE SOCIAL** : « Le Louvre », 13 rue Al-  
phonse Karr - 06000 NICE

**OBJET SOCIAL** : L'acquisition d'une ou  
plusieurs parcelles de terrain; la construction  
sur ce terrain d'un ou plusieurs ensembles  
immobiliers destinés à usage principal d'ha-  
bitation ou professionnel; la vente, en totalité  
ou par fractions, des immeubles construits,  
avant ou après leur achèvement, accessoi-  
rement la location desdits immeubles

**DURÉE DE LA SOCIÉTÉ** : 10 années à  
compter de son immatriculation au Registre  
du Commerce et des Sociétés de NICE

**GERANCE** : SAGEC MEDITERRANEE,  
SAS au capital social de 100.000 €, dont le  
siège social est à NICE (06000), « Le  
Louvre » 13 rue Alphonse Karr, immatriculée  
au RCS NICE sous le numéro 340 747 146  
et dont le Président est M. Jean Christophe  
PARPAITE, domicilié à cette même adresse

**EXERCICE SOCIAL** : Correspondant à  
l'année civile

**CESSION DE PARTS SOCIALES** : Pour  
toutes transmissions à titre onéreux ou gra-  
tuit. Libre entre Associés. Dans les autres  
cas agrément préalable de la collectivité des  
Associés donné par décision extraordinaire.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du  
Tribunal de Commerce de NICE

**Pour avis, la Gérance.**

161793

**MARTIN**

Société Civile au capital de 100 €  
Siège : 27-29 chemin des Sables  
L'Emeraude du Cap, 06600 ANTIBES  
SIREN 513 931 188 RCS ANTIBES

**AVIS DE CHANGEMENT  
DE L'OBJET SOCIAL**

Aux termes d'une A.G.E. du 31/05/16, il a  
été décidé de l'extension de l'objet social  
à : La souscription de tout emprunt en vue  
de l'acquisition de tous immeubles et la da-  
tion en garantie desdits biens. L'Article 2 des  
statuts a été modifié en conséquence. Men-  
tion sera faite au RCS d'ANTIBES.

161830

**BONNET & ARISTOTE  
AVOCATS**

Droit Fiscal et Droit des Sociétés  
8, Avenue du 8 mai 1945 -  
64116 BAYONNE CEDEX  
8, rue Faraday - 64140 BILLERE

**« LE BELLINI »**

Société civile de construction vente  
Au capital social de 1.000 €  
Siège social : « Le Louvre »,  
13 rue Alphonse Karr - 06000 NICE

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date à NICE  
le 15/06/16

Il a été constitué une Société civile pré-  
sentant les caractéristiques principales sui-  
vantes :

**DENOMINATION** : « LE BELLINI »

**FORME** : Société civile de construction  
vente

**CAPITAL SOCIAL** : 1.000 € formé par  
des apports en numéraire et représenté par  
100 parts sociales de 10 € chacune, numé-  
rotées de 1 à 100

**SIÈGE SOCIAL** : « Le Louvre », 13 rue Al-  
phonse Karr - 06000 NICE

**OBJET SOCIAL** : L'acquisition d'une ou  
plusieurs parcelles de terrain; la construction  
sur ce terrain d'un ou plusieurs ensembles  
immobiliers destinés à usage principal d'ha-  
bitation ou professionnel; la vente, en totalité  
ou par fractions, des immeubles construits,  
avant ou après leur achèvement, accessoi-  
rement la location desdits immeubles.

**DURÉE DE LA SOCIÉTÉ** : 10 années à  
compter de son immatriculation au Registre  
du Commerce et des Sociétés de NICE

**GERANCE** : SAGEC MEDITERRANEE,  
SAS au capital social de 100.000 €, dont le  
siège social est à NICE (06000), « Le  
Louvre » 13 rue Alphonse Karr, immatriculée  
au RCS NICE sous le numéro 340 747 146  
et dont le Président est M. Jean Christophe  
PARPAITE, domicilié à cette même adresse

**EXERCICE SOCIAL** : Correspondant à  
l'année civile

**CESSION DE PARTS SOCIALES** : Pour  
toutes transmissions à titre onéreux ou gra-  
tuit,

- Libre entre Associés
- Dans les autres cas agrément préalable  
de la collectivité des Associés donné par dé-  
cision extraordinaire

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du  
Tribunal de Commerce de NICE.

**Pour avis, la Gérance.**

161814

Par ASSP du 08/06/2016, il a été constitué  
une SASU dénommée **AZUR TECH** - **Capit-**  
**al** : 1.000 € - **Siège** : 27 Bd de l'Ariane,  
06300 NICE. **Objet** : Désinfection, désinsec-  
tisation, dératisation. **Président** : M. Walid  
FADHEL, 25 Rue Trachel, Rés. Les Palaos,  
06000 NICE. **Transmission des actions** :  
Librement cessibles. **Conditions d'admis-**  
**sion aux Assemblées** : Tout Associé a droit  
de participer aux décisions collectives du  
moment que ses actions sont inscrites en  
compte. **Conditions d'exercice du droit de**  
**vote** : Chaque action donne droit à une voix.  
**Durée** : 99 ans. **Immatriculation** : RCS de  
NICE.

[www.petites-affiches.fr](http://www.petites-affiches.fr)



161829

**SCP**  
**PM. MOTTET,**  
**JY. LASFARGUE**  
**PH. MOTTET, J. CASPAR**  
1 Rue Salisbury, Empress Residence  
BP 67, 06310 BEAULIEU-SUR-MER

**CHANGEMENT DE  
RÉGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves  
LASFARGUE, Notaire Membre de la Société  
Civile Professionnelle « Pierre-Michel MOT-  
TET, Jean-Yves LASFARGUE, Pierre-Henry  
MOTTET et Jeanne CASPAR, Notaires As-  
sociés », titulaire de l'Office Notarial à la ré-  
sidence de BEAULIEU SUR MER (Alpes Mar-  
itimes), 1, Rue Salisbury, le 15 juin 2016,

Monsieur Raymond Ermani Pierre MANA,  
retraité et Madame Annick Paule Raymonde  
GOUHIER, retraitée, demeurant à NICE  
(Alpes-Maritimes) 25 Corniche André de  
Joly. Tous deux de nationalité Française,  
Nés, Monsieur à BEAUSSOLEIL (Alpes Mari-  
times) le 22 mai 1942 et Madame à TROYES  
(Aube) le 8 avril 1943. Mariés sous le régime  
de la séparation de biens, aux termes de leur  
contrat de mariage reçu par Maître OLLI-  
VIER, Notaire à LA SEYNE-SUR-MER (Var)  
le 30 août 1966, préalable à leur union cé-  
lébrée à la Mairie de NICE (Alpes-Maritimes)  
le 12 Septembre 1966, ONT DECLARE  
CONVENIR DE CHANGER DE REGIME MA-  
TRIMONIAL ET D'ADOPTER LE REGIME DE  
LA COMMUNAUTE UNIVERSELLE, tel que  
défini par l'Article 1526 du Code Civil avec  
clause d'attribution de la communauté uni-  
verselle à l'époux survivant en cas de dis-  
solution de celle-ci par le décès de l'un des  
époux. En application de l'Article 1397 du  
Code Civil, les oppositions des créanciers  
à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues  
dans les trois mois de la présente parution,  
en l'Office Notarial où domicile a été élu à  
cet effet.

161808

**UNIJURIS**

SOCIÉTÉ D'AVOCATS AU BARREAU DE NICE

**CRÈCHE DE LA VOIE ROMAINE** - SAS  
au capital de 50.000 € - **Siège social** : 10  
Boulevard Pasteur (06000) NICE - RCS NICE  
803 214 519. Aux termes d'une décision en  
date du 7 Juin 2016, l'Associée unique a dé-  
cidé de transférer le siège social du 10 Bd  
Pasteur (06000) NICE au 65 Voie Romaine  
(06000) NICE à compter du 7 Juin 2016 et  
de modifier en conséquence l'Article 4 des  
statuts.

161780

**ADDITIF** - Dans l'annonce parue dans ce  
même journal le 02/06/16 sous le N° 161672,  
il fallait lire en plus l'assemblée a décidé suite  
au retrait de Mme SGUAZZI Sylvie le chan-  
gement de la dénomination sociale pour  
«SOCIETE CIVILE DE MOYENS DES DOC-  
TEURS DOUCET ET CAUCHI» au lieu de  
«SOCIETE CIVILE DE MOYENS DES DOC-  
TEURS SGUAZZI DOUCET ET CAUCHI» et la  
modification corrélative des statuts.

Consultez en un seul clic  
les appels d'offres et MAPA  
du département des Alpes-Maritimes  
dans leur intégralité  
ET LE JOURNAL EN LIGNE

161797

**SARL GARAVAN 93**

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 7.500 €uros  
Siège Social : 93 Boulevard de Garavan  
06500 MENTON  
R.C.S. NICE : 452 041 825  
(2004 B 30056)

**AVIS DE DISSOLUTION**

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assem-  
blée Générale Extraordinaire du 31 mai 2016.  
Les Associés ont décidé la dissolution anti-  
cipée de la Société à compter du 31 mai  
2016 et sa mise en liquidation. L'Assemblée  
Générale susvisée a nommé comme Liqui-  
dateurs Monsieur Claudio OSTORERO, de-  
meurant Piazza Vittorio Emanuele II - MON-  
CALIERI - Italie, et Monsieur Claudio BAT-  
TAGLINO, demeurant Via Augusto Rostagni  
7B - CUNEO - Italie, avec les pouvoirs les  
plus étendus pour réaliser les opérations de  
liquidation et parvenir à la clôture de celle-  
ci. Le siège de la liquidation est fixé au 93  
Boulevard de Garavan - 06500 MENTON,  
adresse à laquelle toute correspondance de-  
vra être envoyée, et, actes et documents re-  
latifs à la liquidation devront être notifiés. Le  
dépôt des actes et pièces relatifs à la li-  
quidation sera effectué au Greffe du Tribunal  
de Commerce de NICE. Mention sera faite  
au RCS : NICE. **Pour avis.**

161806

**SPORTES  
AVOCATS ASSOCIES**

Conseil Juridique & Fiscal  
16 bd Victor Hugo, NICE  
Tél: 04.93.16.16.05

Par AGE du 25 mai 2016, la Société **27/33  
BAIE DES ANGES**, SCI au Capital de  
12.195,92 €, RCS ANTIBES D.782.652.788  
a Transféré son siège social de **VILLENEU-  
VE-LOUBET (AM)** Le commodore H062,  
Marina Baie des Angès, au : **16 Bd Victor  
Hugo, NICE (AM)** avec effet du même jour.  
**Objet** : Location et administration d'im-  
meubles. **Durée** : Jusqu'au 11/10/2032. Un  
exemplaire dudit acte est déposé aux  
Greffes du Tribunal de Commerce de NICE  
et d'ANTIBES.

161817

Par ASSP du 09/06/16, il a été constitué  
une SASU dénommée **ASUD-ELEC** - **Capit-**  
**al** : 1.000 € - **Siège** : 32 Rue Beaumont,  
06300 NICE. **Objet** : Travaux d'installation  
électrique dans tous locaux. **Président** :  
M.Christophe Bernard Nicolas DORET, 32  
Rue Beaumont, 06300 NICE. **Transmission**  
**des actions** : Librement cessibles. **Condi-**  
**tions d'admission aux Assemblées** : Tout  
Associé a droit de participer aux décisions  
collectives du moment que ses actions sont  
inscrites en compte. **Droit de vote** : Chaque  
action donne droit à une voix. **Durée** : 99  
ans. **Immatriculation** : RCS de NICE.

161802

**ADDITIF** à l'annonce N° 161756 parue  
dans LES PETITES AFFICHES DES ALPES  
MARITIMES du 09/06/2016 concernant la  
société BIO C' BON AVIGNON CS ; il  
convient d'ajouter : Gérant : Monsieur Thierry  
CHOURAQUI, Né le 13 juin 1958 à NEUILLY-  
SUR-SEINE (92), de nationalité Française,  
et demeurant 9 allée des Impressionnistes,  
92160 ANTONY.

&gt;&gt; REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

**SERVICE DES DOMAINES****NOMINATION D'UN CURATEUR  
À SUCCESSION VACANTE**

**161771** - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 13/11/2015, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame LAMBERT Bernadette Claudine Marie Veuve PIERRE-PREBOIS** née le 24/01/1921 à TUCQUEGNIEUX (54), décédée le 28/10/2014 à GORBIO (06). **Réf : 0064805773 / GT.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

**161777** - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 17/03/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur CALATAYUD Jean Claude** né le 18/01/1940 à CHOLET (49), décédé le 11/08/2015 à NICE (06). **Réf : 0068003770 / GT.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

**COMPTE RENDU DE SUCCESSION**

**161815** - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Mme FRANK Denise Kouisa veuve BLANC** décédée le 08/06/2012 à GRASSE a déposé le compte de succession au TGI de GRASSE le 14/06/2016. **Réf : 4622 SV 06 BE.**

161812

**AVIS DE CHANGEMENT DE L'ENSEIGNE - la SARL L'ATELIER DU CAILLOU** au Capital de : 3.000 € - Siège : 9 Place du Docteur Paul Simon, 06690 TOURRETTE-LEVENS. RCS de NICE N° 749 924 619. Aux termes du PV de l'A.G.O du 11/06/2016, l'Enseigne est désormais LA TAVERNE DU CHATEAU à compter du 11/06/2016. L'Art.3 des statuts a été modifié en conséquence. Modification au RCS de NICE.

161811

**TRANSFERT SIEGE SOCIAL - SARL L'ATELIER DU CAILLOU** - Capital : 3.000 € - Siège social : 1560 Route d'Aspremont, 06690 TOURRETTE-LEVENS. RCS NICE N°749 924 619. Suite au PV de l'AGO du 17/03/2012, il a été décidé de transférer le siège social à partir du 17/03/2012 au 9 Place Paul Simon, 06690 TOURRETTE-LEVENS. Correction de l'Art.4 des statuts. Modification RCS de NICE.

161775

Par AGE du 20/02/2014 enregistrée à POLE ENREGISTREMENT D'ANTIBES, le 26/04/2016, les Associés de la Société ETOILE, Société civile immobilière au capital de 103.665,33 € dont le siège est à ANTIBES (06600) 2 Avenue Gambetta RCS 331 592 550 ANTIBES a décidé de proroger la durée de la Société de 60 ans, soit jusqu'au 27/02/2075. L'Article 5 des statuts a été modifié.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE GRASSE****CONVERSION EN  
LIQUIDATION JUDICIAIRE****Jugement du 8 juin 2016**

161809 - **ANTALYA KEBAB - SARL** - 2 Av Général de Gaulle 06130 GRASSE - 539 384 008 RCS GRASSE. Liquidateur Me Gilles Gauthier.

**ARRÊT DU PLAN DE SAUVEGARDE****Jugement du 8 juin 2016**

161810 - **SOCIETE D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN DU BATIMENT - SARL** - 236 Che de Brugaye Chez Monsieur Bidron (Gérant) 06530 SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE - 514 694 728 RCS GRASSE. Durée du plan 120 mois nommant Commissaire à l'exécution Me Gilles Gauthier.

161835

**ACTUARIEL EXPERTISE**

Société d'Expertise Comptable  
Conseil aux créateurs

LORMONT - Tél : 05 57 54 49 84  
LA BREDE - Tél : 05 56 78 56 32  
[www.actuariel-expertise.com](http://www.actuariel-expertise.com)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LORMONT du 2 JUIN 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société civile**Dénomination sociale :** MARINA BOAT

**Siège social :** Résidence « CANNES ETOILE » Bât. 8 -181, voie Julia 06250 MOUGINS

**Objet social :** Location d'immeubles

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital social :** 1.000 € euros

**Gérance :** Monsieur Jean-Claude LE-VAILLANT demeurant Résidence « CANNES ETOILE » Bât. 8 - 181, voie Julia 06250 MOUGINS et Monsieur Stéphane LE-VAILLANT demeurant 48, rue Alexandre Dumas 33560 SAINTE-EULALIE tous deux nommés sans limitation de durée.

**Clauses relatives aux cessions de parts :** L'agrément des Associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire ; dispense d'agrément pour cessions entre Associés.

**Immatriculation** de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES.

161821

**SARL L'ATELIER DU CAILLOU** au capital de 3.000 €. Siège : 1560 rte d'Aspremont, 06690 TOURRETTE-LEVENS. RCS NICE 749 924 619 - Suite à l'AG du 05/09/12, il a été décidé de la cessions de parts sociales de Melle Laurence LAMARCA de 75 parts et de Mme Suzanne PARICIO de 50 parts à Mr Alexandre PARICIO, 222 ch. du Château d'Eau, 06690 TOURRETTE-LEVENS avec effet immédiat. Modification sera faite auprès du RCS de NICE. **Pour avis.**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE TOULON****CLÔTURE  
POUR INSUFFISANCE D'ACTIF****Jugement du 26 mai 2016**

161783 - **VALORES FRANCE - SAS** à Associé unique - 99 Av Jean Moulin 83000 TOULON - 534 148 143 RCS TOULON.

161816

**GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE MARSEILLE****ARRÊT DU PLAN DE CESSION****Jugement du 6 Juin 2016**

**SAS SCALA** - 11-15 Avenue André Rous-sin 13016 MARSEILLE - RCS MARSEILLE 491 487 153. Etablissement secondaire : 950 Avenue Roumanille Egolf Park - Sophia-Antipolis 06410 BIOT, jugement arrêtant le plan de cession.

161803

**AVIS DE MODIFICATION - COIFFURE GORBELLA - SAS** au capital de 1.000 € - 23 bd Gorbella, 06100 NICE. SIREN: 813 819 901 - RCS NICE. Par AG du 31/04/16, les Associés ont décidé à l'unanimité d'autoriser la cession de 50 actions N°: 01 à 50 de Mr Rachid BOUSBA à Mr Amine BENHABI et de 50 actions N°: 51 à 100 de Mr Sofiane BOUSBA à Mr Amine BENHABI. Mr Amine BENHABI devient Associé unique de la Société qui prend donc la forme d'une Société par action simplifiée unipersonnelle. L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Mr Rachid BOUSBA de ses fonctions de Président, et ce, à effet immédiat. Mr Amine BENHABI, Associé unique décide d'assurer à effet immédiat, les fonctions de Président. Les Articles 1 et 8 des statuts s'en trouvent donc modifiés.

161800

**Me Emmanuel  
BRANCALEONI**

Avocat au Barreau de NICE

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION :** CAPSULADE. **FORME :** Société à responsabilité limitée à Associé et Gérant unique. **SIEGE SOCIAL :** 13 rue Cassini 06000 NICE. **OBJET :** L'exploitation, l'achat, la vente, de tous fonds de commerce de restauration, débit de boissons, traiteur, petite restauration. **DUREE :** 99 années. **CAPITAL :** 2.000 €. **GERANCE :** Mr Brice FORTUNATO demeurant 8 rue Guignonis 06300 NICE. **IMMATRICULATION :** Au RCS de NICE. **Pour avis.**

161785

**NOSAMAB HABITAT** - Société par Actions Simplifiée au capital de 175.500 € euros en liquidation. 13-15 avenue Beauséjour - 06400 CANNES RCS CANNES 793 600 628. Aux termes d'une AGE du 25/05/2016, les Associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au Liquidateur, Mathias BERNHEIM, et constaté la clôture de liquidation au 25 mai 2016. Mention au RCS de CANNES.

161799

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE NICE**

**PICON Pierre-André**  
Avocat  
33 Avenue Jean-Médecin  
06000 NICE

**AVIS DE DEPOT  
DE CREANCES**

**Rôle 11/005** - Le Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de NICE, informe Messieurs les créanciers, que l'état des créances dans l'affaire ci-dessus est déposé au Greffe des Procédures Collectives. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste dans le délai d'un mois à compter de la publication au Bulletin d'Annonces et Civiles et Commerciales (BODACC). **Nice, le 9 juin 2016. P/Le Greffier en Chef.**

161807

**CANN'A SUCRE**

**Société à Responsabilité Limitée en liquidation**  
Au capital de 15.000 €  
Siège social : 20 rue du 4 Septembre  
06260 PUGET THIENERS  
Siège de liquidation :  
4 Placeton des Templiers  
06260 PUGET ROSTANG  
492 363 064 RCS NICE

**CLOTURE DES  
OPERATIONS  
DE LIQUIDATION**

Aux termes d'une décision en date du 31/03/16 et enregistrée au Pole Enregistrement de NICE le 02/06/16 Bord. N°2016/1319 Case 12 l'Associée unique, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au Liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés. **Pour avis. Le Liquidateur.**

**LES PETITES AFFICHES  
DES ALPES-MARITIMES**

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes  
R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031  
Siège social, administration, rédaction, publicité :  
**Place du Palais**  
17, rue Alexandre-Mari, 06300 NICE  
Tél. 04 93 80 72 72 - Fax 04 93 80 73 00  
E-MAIL : [annonces@petitesaffiches.fr](mailto:annonces@petitesaffiches.fr)  
site internet : [www.petites-affiches.fr](http://www.petites-affiches.fr)  
Directeur de la publication : J.-M. CIAIS

Commission paritaire n° 07 18 1 79 757

**ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.**

Prix HT de l'annonce fixé par arrêté ministériel.  
Pour l'année 2016, le prix de la ligne est de 4.15€  
pour les Alpes-Maritimes

*Ets CIAIS SARL imprimeurs-créateurs*  
4, av. Estienne d'Orves - 06000 NICE  
Tél. 04 93 97 40 00

DÉPÔT LÉgal JUIN 2016

# ABONNEZ-VOUS!

JOURNAL D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

Paroles d'Experts du Chiffre & du Droit • Décryptage Socio-Économique  
Actualités Locales • Marchés Publics • Portraits d'entrepreneurs

**20 €**

## ABONNEMENT WEB EDITION NUMÉRIQUE

Chaque semaine :  
LE **JOURNAL** EN LIGNE & SES ARCHIVES



### **TABLEAU SYNOPTIQUE** EN LIGNE & SES ARCHIVES

Le résumé exhaustif des **créations, modifications & dissolutions de sociétés, ventes de fonds de commerce, procédures collectives**

Le récapitulatif des **ventes aux enchères immobilières** du département

Durée : 12 mois

**38 €**

## ABONNEMENT PREMIUM EDITION NUMÉRIQUE + EDITION PAPIER

Chaque semaine :  
LE **JOURNAL** PAPIER



LE **JOURNAL** EN LIGNE & SES ARCHIVES



### **TABLEAU SYNOPTIQUE**

Le résumé exhaustif des **créations, modifications et dissolutions de sociétés, ventes de fonds de commerce, procédures collectives.**

Le récapitulatif des **ventes aux enchères immobilières** du département.

Durée : 12 mois

[WWW.PETITES-AFFICHES.FR](http://WWW.PETITES-AFFICHES.FR)



Les **Pétites Affiches**  
DES ALPES - MARITIMES

## BULLETIN D'ABONNEMENT

T 04 93 80 72 72 FAX: 04 93 80 73 00

@: [abonnement@petitesaffiches.fr](mailto:abonnement@petitesaffiches.fr)

✉: 17 Rue Alexandre Mari, 06300 Nice

Site Web: [www.petites-affiches.fr](http://www.petites-affiches.fr)

### JE M'ABONNE PENDANT **UN AN**

Abonnement Web **20 € TTC\***  Abonnement Premium **38 € TTC\***  
\*tarif en vigueur en France Métropolitaine & internationale \*tarif en vigueur en France Métropolitaine

### MON RÈGLEMENT

Chèque bancaire  CB, Visa, Mastercard (nous contacter au 04 93 80 72 72)

Société \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Adresse d'expédition du journal

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Comment avez-vous connu notre journal ? \_\_\_\_\_



Selah SUE



Archie SHEPP

# 56<sup>e</sup> JAZZ A JUAN

14-24 JUILLET 2016  
Pinède Gould - Juan-les-Pins



Buddy GUY



Paolo CONTE



L'OFFICE DE TOURISME D'ANTIBES JUAN-LES-PINS ET L'EDEN CASINO PRÉSENTENT

14 juillet • 20h30 ENTRÉE SUR INVITATION\*

◆ **JZ Music ALL STARS**  
**Orchestre des CARABINIERS DU PRINCE**  
**Didier LOCKWOOD,**  
**Les VIOLONS BARBARES & GUO GAN**

◆ 15 juillet • 20h30  
**Johnny GALLAGHER**  
**EARTH WIND & FIRE**

◆ 16 juillet • 20h30  
**Vintage TROUBLE**  
**Buddy GUY**

◆ 17 juillet • 20h30  
**Best of DU OFF**  
Dans les rues d'Antibes Juan-les-Pins

◆ 18 juillet • 20h30  
**Archie SHEPP Quartet**  
**Charles LLOYD New Quartet**  
Featuring Jason MORAN, Reuben ROGERS & Eric HARLAND  
**Gregory PORTER**

◆ 20 juillet • 20h30  
**Hugh COLTMAN**  
**Diana KRALL**

◆ 21 juillet • 20h30  
**Richard BONA & MANDEKAN CUBANO**  
**Selah SUE**  
**Marcus MILLER**

◆ 22 juillet • 20h30  
**Maryline & The FAMILY COMPANY**  
**Eddy MITCHELL**  
**"BIG BAND 2016"**

**CONCERT UNIQUE**

◆ 23 juillet • 20h30  
**Robin MCKELLE**  
**Paolo CONTE**

◆ 24 juillet • 20h30  
**American GOSPEL Jr**

**SOIRÉE GOSPEL**  
**ENTRÉE LIBRE**  
**ET GRATUITE**

\*Invitation à retirer à l'Office de Tourisme d'Antibes Juan-les-Pins

INFOS & RÉSERVATIONS :

[www.jazzajuan.com](http://www.jazzajuan.com)

[www.antibesjuanlespins.com](http://www.antibesjuanlespins.com)

04 22 10 60 10 - 04 22 10 60 01



Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance - Jouez avec modération. Pour être aidé appelez le : 09.74.75.13.13

graphis/Programme sous réserve de modification - Mai 2016